



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019

PV N°411

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 28 JUIN 2019**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUJARDIN Zora	BIATSS	Polytech Nantes
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
HAROUET BRANCHEREAU Sidonie	Etu. S	UFR Sciences et Techniques
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUPLIN Mélaïne	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 8 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	23	8	4	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BOUVET Antoine	Directeur Général des Services CARENE
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
DUTHOIS Vivien	Directeur Général Adjoint CARENE
GAUTHIER Chantal	Doyen UFR Sciences et Techniques
GUILLEN Ronald	Directeur IUT de Saint Nazaire
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Réforme
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources humaines et du Dialogue social
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint Performance et Investissements
PROUTIERE-MAULION	Vice-présidente affaires européennes et relations internationales
ROUSSEAU-GANCEL L.	Direction des Ressources humaines et du Dialogue social
ROY Julie	Chef de projet nouvelle université à Nantes
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des Services
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
THURIES Olivier	Agent comptable

Ordre du jour du Conseil d'administration du 28 Juin 2019

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 15 mars 2019 et du 3 mai 2019
2. Informations générales
3. NExT :
 - 3.1 - Approbation de l'accord de consortium de l'initiative NExT
 - 3.2 - Approbation de la délégation de compétence du Conseil d'administration au Président de l'Université dans le cadre du projet NExT
4. Approbation de la convention d'association de l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes
5. Approbation de la convention d'association du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes à l'Université de Nantes
6. Approbation du principe d'association de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes à l'Université de Nantes

IMMOBILIER

7. Approbation du principe de dévolution patrimoniale (après examen par la CPCA)
8. Approbation du rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire (après avis du CHSCT)

AFFAIRES BUDGETAIRES

9. Débat d'orientation budgétaire 2020 (après examen par la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES – HYGIENE ET SECURITE

10. Approbation du schéma directeur de mise en sureté (après avis CHSCT) (**reporté**)
11. Approbation des aides financières du Comité des personnels de l'Université de Nantes (après avis du CTE)
12. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2019-2020 – actualisation (après avis du CTE)
13. Approbation de la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) associés aux cotations des postes pour les agents de la filière Bibliothèque, à compter du 1er juillet 2019 (après avis du CTE)
14. Approbation de la revalorisation de l'IFSE des Assistant-e-s de service social à compter du 1er janvier 2019 (après avis du CTE)
15. Approbation de l'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions liée à l'IFSE, à compter du 1er septembre 2019 (après avis du CTE)
16. Approbation de la modification de la liste de fonctions pouvant ouvrir droit à la prime pour charges administratives 2018-2019 et 2019-2020 (après avis du CTE)
17. Approbation de la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels du second degré et des contractuels relevant de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (après avis du CTE)

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

18. Approbation de la répartition des droits universitaires pour l'année universitaire 2019-2020
19. Approbation des modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires
20. Approbation de l'augmentation de la capacité d'accueil pour l'année universitaire 2019-2020
21. Approbation de la mise en place d'une commission de suivi de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

VIE INSTITUTIONNELLE

22. Approbation de la révision du règlement intérieur du service commun de la documentation (SCD)

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

- ~~23. Approbation des versements de l'initiative NExT~~
24. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
25. Rendu-compte des remises gracieuses
26. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 08h00. Il remercie **M MENUET** qui a démissionné du conseil d'administration. Il le remercie pour son engagement dans la durée. Il n'a pas calculé le nombre de conseils d'administration auxquels il a pu participer mais c'est un bon nombre. C'est un engagement pour le collectif et c'est évidemment toujours respectable, il lui rend hommage ce matin. **LE PRESIDENT** souhaite la bienvenue à **Mme DUJARDIN** qui le remplace. Par ailleurs, il accueille pour la première fois **M MOUHOUD**, directeur général adjoint des services .

POINT 1 – APPROBATION DES PROCES VERBAUX (reporté)

POINT 3.1 – APPROBATION DE L'ACCORD DE CONSORTIUM DE L'INITIATIVE NEXT

LE PRESIDENT indique qu'il a signé en tant que porteur, la convention attributive d'aide le 29 juin dernier avec l'accord du conseil d'administration. Elle a été signée par la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, le Président directeur général de l'agence nationale de la recherche (ANR) et le Premier ministre. A partir du moment où cette convention est signée, il y a un an pour que l'ensemble des partenaires s'accorde pour dire qu'ils sont dans ce projet NEXT. Cet accord doit être signé rapidement sachant que le CNRS a clarifié sa situation par rapport à l'I site. Il y a eu un avenant signé le 9 mai pour l'engagement du CNRS. La date limite de l'accord de consortium est le 29 juin 2019 et la version finale de l'accord a été validée par les partenaires.

Quels sont les membres aujourd'hui ? Le périmètre a évolué. Les quatre fondateurs ne changent pas : Université de Nantes, CHU de Nantes, Ecole Centrale de Nantes, INSERM. Il y a quatre partenaires : CNRS, ICO, INRA, ONIRIS. Deux partenaires ont décidé de ne pas rester dans l'aventure NEXT : IMT Atlantique et l'IFSTTAR.

L'IFSTTAR va devenir composante de l'Université Gustave Eiffel, l'établissement expérimental qui va faire suite à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Il était difficile d'avoir un conventionnement avec une composante. Ils continueront à travailler intelligemment.

Pour IMT Atlantique, c'est un respect pour la stratégie de IMT atlantique, qui est sur trois sites, Rennes, Brest et Nantes. Cette stratégie n'est pas compatible selon la direction de l'école avec une stratégie de renfort de l'un des sites. Il rappelle qu'il y a sept tutelles de l'enseignement supérieur et que chaque tutelle n'est pas forcément encline à favoriser les rapprochements. C'est le cas de la tutelle du ministère de l'économie ou de l'industrie. Il n'y a pas de conflit, il est considéré qu'ils peuvent travailler dans un autre cadre que NEXT.

« Un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque partenaire du projet, au regard notamment de la valorisation des résultats obtenus au terme des recherches et de leur propriété intellectuelle, devra être fourni dans le délai maximum indiqué dans la convention attributive d'aide du Projet. ». Cet accord précise les modalités de valorisation des résultats obtenus au terme des recherches, et de partage de leur propriété intellectuelle, la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables, le régime de publication / diffusion des résultats.

Tout le monde s'est accordé sur ces points, aujourd'hui ce qui est proposé c'est d'approuver cet accord de consortium sachant qu'aujourd'hui, le CNRS l'a approuvé, l'INSERM l'a signé hier, l'ICO également, l'INRA et ONIRIS également, le CHU par son conseil de surveillance lundi dernier et l'Ecole Centrale le 8 juillet. C'est la confirmation que tous ces établissements s'engagent dans NEXT, ils bénéficient des fonds, avec ces fonds ils valorisent Nantes Université. Si on parle recherche, les publications signent « Nantes Université ».

M LUPI indique que les élus de la liste U2020 soutiennent cet accord de consortium, il constitue une base concertée entre les différents établissements c'est un document très important qui précise très bien les modalités de gouvernance, financière et les rôles de chacun.

Mme OBLE demande ce qui se passe si l'un des fondateurs ne signe pas cet accord ?

LE PRESIDENT répond que cela met tout simplement en péril le projet. C'est une démarche qui confirme l'engagement.

Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, l'accord de consortium de l'initiative NEXT.

POINT 3.2 – APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DANS LE CADRE DU PROJET NEXT

LE PRESIDENT précise que c'est une délégation au président de l'université mais c'est surtout au porteur de l'initiative NEXt. Comme dans tous les projets ANR pour lesquels il y a des fonds de l'ANR, il y a un porteur qui ventile les sommes sur les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une subvention qui doit être approuvée avant le versement aux partenaires, c'est une ventilation.

A été voté il y a quelques semaines, un plafond de 500 000 euros pour des subventions, ça n'est pas l'objet de ceci. Pour ces projets d'ANR, il y a cette répartition se fait naturellement. En revanche, comme c'est de l'argent public, il y a un retour lors de ce conseil d'administration mais pour aussi les autres conseils d'administration ou équivalents des établissements fondateurs et partenaires. Il y a un retour sur l'emploi de ces fonds. C'est une nuance importante pour ce qui est de ce projet ANR.

Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour, 6 voix contre, la délégation au Président pour attribuer tous les reversements dans le cadre de l'initiative NEXt.

POINT 4 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE NANTES SAINT-NAZAIRE ET L'UNIVERSITE DE NANTES

Le principe de l'association a été voté. La convention d'association signifie que c'est un décret qui lie les deux établissements, l'Ecole des Beaux-Arts à l'Université. Dans ce décret, il y a un certain nombre de points phares :

- Favoriser le développement d'actions et de projets de recherche conjoints,
- Intensifier leurs collaborations en matière de formation et d'échanges pédagogiques,
- Développer des actions communes favorisant leur développement international et l'accueil d'étudiants internationaux,
- Contribuer à la dynamique du campus nantais, en particulier du Quartier de la création, et du campus nazairien,
- Souligner le caractère culturel des établissements par des actions conjointes,
- Mettre en place des actions favorisant la vie étudiante,
- Partager leurs ressources documentaires et la collection Art delivery.

Fort de ce qui se passe dans la création de Nantes Université, des établissements s'intéressent à leur participation. Dans cette association, il y a en germe, le fait de devenir plus tard établissement composante de Nantes Université.

MME BOUSQUET précise que la majorité salue le travail qui a été fait. Elle remercie tous les services qui ont participé à ce travail long, intense mais très agréable. Elle remercie aussi les vices présidents qui ont participé dans leur domaine à ces actions. Elle espère que la collaboration sera très fructueuse à l'avenir.

M POUZAINT précise qu'au nom d'Ensemble, malgré le principe énoncé, ils souhaitent que l'ensemble des forces de l'enseignement public supérieur travaillent ensemble, ils vont voter contre cette convention. Tout simplement parce que la démarche et le positionnement récurrent par rapport aux questions posées au sujet de Nantes Université n'ont pas été résolues. C'est donc en toute logique qu'ils votent contre cette convention d'association. Il rappelle qu'il fait partie d'une composante qui depuis longtemps travaille avec l'école d'architecture, l'Ecole des beaux-arts. C'est un positionnement de principe. Il ajoute que cela n'enlève rien au fait que les services qui ont travaillé à l'élaboration des documents et conventions ont travaillé correctement.

Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la convention d'association entre l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire et l'Université de Nantes.

POINT 5 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE NANTES ET L'UNIVERSITE DE NANTES

LE PRESIDENT indique qu'à travers la France il y a un modèle qui est classique et qui répond aux ordonnances de 1958. Un CHU est CHU parce qu'il conventionne avec une université, c'est le modèle historique. Un certain nombre de CHU ont fait des associations mais aucun CHU n'est fondateur d'une université, c'est la particularité. Cette convention d'association par décret signé par le Premier ministre est une manière de revoir ce lien entre un CHU et une université. Il y a eu en fin d'année, un débat appelé mission CHU pour revoir la manière dont on pouvait améliorer, faire quelque chose de plus congruent, de plus fort sur un site qui n'a pas abouti. Seule Nantes arrive à développer quelque chose de plus ambitieux de manière à être plus fort sur un territoire, ce sont les deux plus grands employeurs sur le territoire. Il y a un certain nombre de points :

- Accompagner le développement de la recherche biomédicale en santé, positionner le CHU comme un partenaire stratégique et partie prenante des unités de recherche en santé, promouvoir une dynamique internationale en recherche, développer une stratégie concertée en matière d'activités de transfert et de valorisation de la recherche publique,
- Améliorer la qualité de l'enseignement intégré et pratique proposé aux futurs professionnels de santé et aux étudiants du pôle santé,
- Promouvoir l'interdisciplinarité entre le CHU, le pôle santé et les autres pôles de l'université,
- Développer de manière coordonnée des projets avec les acteurs du monde socio-économiques, en promouvant l'interdisciplinarité,
- Mutualiser les infrastructures et les outils communs, optimiser les espaces mis à disposition, gérer de manière concertée les ressources humaines, les locaux et les plates-formes, les systèmes d'information.

En 2020, le CHU sera fondateur de Nantes Université.

Mme JOLLIET précise que la première convention qui a été rédigée en 1973 à la suite des ordonnances Debré était assez mince mais elle avait été étoffée dès 2013 par une nouvelle version de convention entre l'Université et le CHU qui montrait la forte implication des acteurs nantais dans ce partenariat et notamment au travers de la création des instituts. C'est l'exemple percutant de vérité et de réussite qu'on peut partir d'une recherche fondamentale universitaire et aller jusqu'à la recherche clinique à l'hôpital pour ensuite créer un cercle vertueux de recherche transnationales. Ceci renforçant énormément le pouvoir de la recherche en santé du site et également travaillant sur les notions d'interdisciplinarité, lien avec les sciences et techniques, lien avec les SHS, lien avec de nombreux éléments sociétaux compte tenu que prend la place du patient dans la gestion de sa santé. Tous ces aspects existent déjà au travers de la convention mise à jour, reprise en 2016 mais ils vont être renforcés par l'association du CHU.

LE PRESIDENT indique que le conseil de surveillance du CHU a voté de manière favorable (11 pour et 1 prend acte).

Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la convention d'association entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes et l'Université de Nantes.

POINT 6 - APPROBATION DU PRINCIPE D'ASSOCIATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES A L'UNIVERSITE DE NANTES

Ce projet sera finalisé à la rentrée, de la même manière que pour l'Ecole des Beaux-Arts, l'idée derrière est de devenir établissement composante de Nantes Université. Il y a les fonds pour le faire, l'antériorité, des Masters, de la recherche, tout ce qu'il faut. Aujourd'hui c'est le principe de cette association qui est soumis pour approbation. C'est important pour l'Ecole d'architecture d'avoir le retour du conseil de l'Université pour avancer.

M CHENE précise que l'Ecole d'architecture va partager de plus en plus d'éléments communs en terme d'enseignement notamment par rapport à tout ce qui est modélisation et compagnie avec l'université et le pôle

science et l'Ecole centrale qui partage un laboratoire également. Cela semble assez cohérent. La majorité soutient ce principe d'association.

MME MORERE précise qu'il est vrai qu'en votant ce principe d'association on œuvre aussi au sein du territoire pour une structuration plus forte de l'enseignement et de la recherche. On fait de Nantes Université demain, un acteur de cette politique, en étant acteur auprès des collectivités.

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit de deux tutelles. Il faut faire le lien entre les deux ministères le MESRI et le ministère de la culture.

MME TRICHET souhaite souligner que ces associations illustrent vraiment un historique nantais du territoire qu'on ne voit pas forcément dans ce mouvement de création de Nantes Université qui n'est pas affiché mais qui est vraiment historique et qui concrétise vers un projet commun.

LE PRESIDENT indique qu'il a pris ses fonctions en 2012, il constate encore plus qu'auparavant, qu'en fait ils étaient les uns à côté des autres, quelque fois en se regardant mais le plus souvent en concurrence, voire en défiance. Ce qui est en train de se passer c'est tout le contraire. Il veut mettre en avant le rapprochement des uns des autres. Ce sont des rapprochements qui respectent les entités, les cultures, les marques, les pratiques. C'est exister ensemble avec une bannière commune.

Le conseil d'administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le principe d'association de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes à l'Université de Nantes.

POINT 7 – APPROBATION DU PRINCIPE DE DEVOLUTION PATRIMONIALE

M KEROUANTON précise que ce qui est proposé aujourd'hui c'est de continuer le processus de réflexion et non pas encore le processus de décision pour permettre au **PRESIDENT** et à toute l'équipe de continuer dans cette voie de réflexion pour ultérieurement, proposer la question de manière plus définitive.

La question est comment considère-t-on le patrimoine à rénover, mais aussi à réhabiliter et à réhabiter ? Cette question de l'usage et la façon dont on se sert des bâtiments est quelque chose de fondamental. Il rappelle que l'université est un établissement à vocation académique de formation et de recherche et c'est exactement de cela que l'on va parler. Comment l'université peut-elle bien remplir ses missions académiques avec des projets structurants, la question de l'optimisation des surfaces, de la mutualisation quand cela est possible, d'une critique au sens positif des usages pour bien faire et mieux faire et non pour moins faire.

Il faut évidemment engager l'établissement dans un modèle économique soutenable, on est dans une logique de sérieux budgétaire. Il faut évidemment également faire face aux enjeux de transition énergétique. Pour faire court, qu'est-ce qu'une université aujourd'hui ? C'est environ en France, 10% des habitants d'une ville. On est 1/10 de la ville, on est une ville moyenne dans la grande ville. C'est 42 000 habitants aux besoins académiques avec des besoins énergétiques très forts, une ville qui consomme l'équivalent d'une ville de 120 000 habitants. Comme on a une masse salariale assez particulière puisqu'on est presque pyramidé à l'envers avec énormément de catégorie A, on a une masse salariale et donc un budget d'une ville à peu près de 160 000 habitants. On est donc avec des enjeux territoriaux qui sont extrêmement forts, ce sont des chiffres qu'il faut avoir en tête. Pour ce faire, il a des enjeux budgétaires, c'est pour cela qu'on essaye d'optimiser les surfaces, que l'on réalise des projets structurants. L'Etat ne satisfait pas totalement à ce que l'on considère comme étant ses obligations, en terme de dotations globales et en terme de budget. Le gros sujet est le gros entretien renouvellement (GER) couvert à peine à 25% des besoins aujourd'hui. C'est un vrai sujet. Tous les services de maintenance font un travail absolument formidable pour maintenir en état cette université avec des moyens qui sont notoirement insuffisants. S'agissant du CPER Etat, on est passé entre 2007-2013 à 2015-2020 avec 55% de baisse de crédits Etats. On a exactement eu la même peine au niveau local qu'au niveau national. On est sur des enjeux de nécessité d'évolution à cause de ces questions. On a donc tout un enjeu autour de la mise en œuvre de cette stratégie patrimoniale. Avec des projets immobiliers structurants, le GER, des moyens budgétaires insuffisants, des subventions externes, la capacité d'autofinancement.

Il faut se poser la question de l'emprunt et des problématiques de cession de valorisation. Le trépied de l'immobilier cela pourrait être la dévolution, c'est l'enjeu de la réflexion. C'est également la transition énergétique. Tous les efforts sur l'énergie ne sont pas encore en train de commencer, ils sont commencés depuis 2014 avec la renégociation des contrats énergie. Cette question de revalorisation pose question sur les structures de valorisation qui pourraient aider. Tout cela passe évidemment par une organisation rigoureuse avec différentes instances de ces stratégies immobilières.

Les enjeux majeurs sont : la question du GER, maintenir et développer si possible la maintenance lourde, c'est la transition environnementale et énergétique avec dès 2016 le plan énergies fluides, le programme d'efficacité énergétique pour 2030 où on est pilote en lien avec neuf autres structures universitaires au niveau national en lien avec la CPU et en négociation avec l'Etat pour obtenir quelques chose à ce sujet-là. On a également tous les droits et obligations du propriétaire aujourd'hui sur les bâtiments affectataires. L'affectation de l'Etat c'est 80% de la part de l'établissement. On a des éléments en propriété privée de manière marginale et des biens des conseils généraux avec encore les ESPE. Ces biens, ces droits et obligations du propriétaire sont fondamentaux en terme de contrainte et moins en terme d'avantage puisqu'on ne bénéficie pas des leviers actuellement du propriétaire qui peut être la capacité à emprunter.

La dévolution est une étape supplémentaire dans l'autonomie de décision et dans la marge de manœuvre éventuelle à prioriser les financements de travaux de manière plus fluide. L'Université a un rôle de co-aménageur du territoire. Il y a également le sujet de la stratégie foncière partagée. Maintenant, les collectivités, que ce soit la région, que ce soit les métropoles ou les grandes villes se rendent compte qu'on peut discuter ensemble du foncier, de la stratégie urbaine, de la ville en général. Comment peut-on être mieux décisionnaire pour ces négociations qu'on engage avec les collectivités avec des marges de manœuvres qui peuvent être sur les opportunités de valorisation.

Il y a eu une première vague en 2011, Poitiers, Clermont 1 et Toulouse 1 avec un cas de figure très particulier, ils ont eu une dotation initiale et une dotation récurrente de plusieurs millions d'euros. 10 ou 20 millions d'euros en moyenne pour chaque établissement tous les ans, ce qui permet de travailler bien. Selon le calcul fait sur le GER, il manque 6 millions d'euros annuel pour bien travailler. Et puis, il y a une réflexion en court, 2018 quand Aix Marseille qui vient de signer, Bordeaux, Tours avec des situations très différentes puisqu'il y a des plans campus lourds. Ce qui est clair c'est qu'on n'aura plus de dotation de l'Etat au sens de la dévolution. Ce qui est très clair aussi c'est que le ministère est vraiment dans une réflexion générale pour développer tout cela. L'établissement est au cœur des enjeux du territoire mais aussi il faut réfléchir à la façon dont on peut travailler sur l'état des bâtiments. On ne va pas se voiler la face, il y a de nombreux bâtiments vétustes, des bâtiments qui sont des passoires thermiques. Les gains énergétiques du nouveau Tertre ne sont pas énormément supérieurs à la dépense énergétique précédente. On s'est rendu compte qu'il est tellement mauvais qu'on chauffe plus. Ce qui était donc un vrai sujet.

Inventer une stratégie avec la collectivité. On veut se constituer aujourd'hui de véritables outils pour mieux appréhender les possibilités d'actions en termes de développement et de transition énergétique à l'échelle du territoire. On a déjà commencé avec la métropole autour du réseau de chaleur par exemple. On est à l'échelle du territoire depuis un certain temps. En 2017, on a eu un audit de pré dévolution pour voir où on en était. La conclusion de l'audit porté par l'ANR était très claire, l'Université de Nantes est éligible sous réserve de certaines préconisations. On a déjà présenté cette affaire au Conseil d'Administration du 16 novembre 2018. La dévolution est évoquée dans le SPSI, document règlementaire exigé par l'Etat au Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Le sujet a été évoqué en CPCA le 23 avril 2019 et de nouveau à la CPCA de mardi dernier.

La réponse aux préconisations de l'audit de 2017 :

- SPSI et actualisation du SDIA, fiabilisation des données du bâti, actualisation du schéma directeur de sécurité et rédaction d'un schéma directeur de maintenance
- Formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement incluant le GER, sur 10 ans
- Finalisation du déploiement système d'informations patrimoniales aux services
- Renforcement du pilotage par la construction d'un tableau de bord immobilier
- Construction d'un budget annexe immobilier
- Cartographie des risques immobiliers

- Construction d'un plan de développement et de professionnalisation RH de la DPIL

Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est de permettre au **PRESIDENT** d'engager officiellement les discussions avec l'Etat sur les conditions d'une dévolution. Le processus de dévolution devra être formalisé par une deuxième délibération du conseil d'administration, qui présentera de façon précise l'ensemble des biens concernés et les conditions financières et matérielles de la dévolution. Cela veut dire qu'il y a encore du travail à faire, il faut notamment faire l'inventaire foncier de la situation avec l'ensemble des conditions financières et matérielles, qui paye quoi, quid de la fiscalité, quid de certains enjeux vis-à-vis du positionnement de l'Etat, quid de certains engagements de l'Etat. Le processus demeure donc réversible jusqu'à cette échéance.

Il y a un lien évidemment entre dévolution et valorisation. On est propriétaire de nos bâtiments donc on a le droit, on peut et on doit se poser la question de leur devenir et des possibilités de gestion. L'objectif est de faire de la valorisation intelligente. Peut-être qu'on peut faire de la cession pour échanger des biens, on a déjà cette réflexion. La valorisation c'est de pouvoir réfléchir à la façon dont on peut travailler intelligemment avec en particulier les collectivités territoriales non seulement pour avoir de la trésorerie mais de manière continue avec des réflexions sur ce qui se passe au niveau des sociétés.

Un rapport très récent a été rendu sur l'évaluation socioéconomique des nouveaux projets immobiliers. C'est un enjeu lourd réglementaire sur certains financements Etat avec deux étapes au-delà de 20 millions Etat et au-delà de 100 millions Etat. Ce sont des outils de réflexion qui sont très forts. On a engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider l'université là-dessus. L'université est la première à faire cela en France du fait de l'enjeu des facultés de santé. La valorisation c'est un tout, c'est sur du long terme et c'est aussi l'idée que 1 euro investi dans l'ESR, c'est 5 euros de création de richesse.

LE PRESIDENT indique que lorsque le conseil d'administration s'engagera dans la dévolution c'est une décision qui emporte des années de stratégie immobilières, c'est une lourde décision.

MME TRICHET demande si on a une estimation de la durée des discussions qui vont s'engager avec l'Etat

M KEROUANTON répond que c'est environ 1 an, 1 an et demi.

MME TRICHET pense qu'il ne faut pas regretter la prudence émise en 2012 et 2013 vis-à-vis de cette dévolution pour différentes raisons. Depuis, il y a eu une professionnalisation des services de gestion du patrimoine phénoménale, un apprentissage avec de la gestion de projet qui va forcément être un avantage pour la suite. Et puis, si on l'engage prochainement, étant donné le projet structurant au niveau du territoire nantais, on va effectivement bien le mener différemment sur la métropole avec d'autres enjeux de valorisation d'un patrimoine commun territorial.

MME JOLLIET applaudit ces propositions. Au niveau de la faculté de santé, il y a eu plusieurs expériences douloureuses. Elle pense à l'incendie de 2012, il y a eu depuis, de gros pépins où la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DPIL) les a soutenu en mettant des moyens de personnels, des compétences et une augmentation des compétences pour résoudre ces problèmes. Avant tout, il faut garantir la sécurité sur un vieux bâtiment datant de 1963 comme celui de la vieille faculté de médecine où le premier poste de dépenses c'est le chauffage alors qu'il n'y a pas de climatisation. On a besoin de réfléchir à une autre échelle que de remplir un lavabo où la boule est mal fermée. On engloutit tous les ans beaucoup d'argent pour répondre à la commission de sécurité et heureusement, la ville de Nantes propriétaire du foncier les aide. On pourrait dire la même chose au niveau des entretiens des IRS et de la maintenance. Avec la nouvelle faculté de santé, on voit bien comment on peut jouer sur des éléments de valorisation. Elle soutient le projet de la dévolution.

M POUZAINT rappelle quelques éléments de contexte. L'expertise du mois de 2017 contient des éléments lourds, le premier point donné par les experts est que le passage dans la dévolution du patrimoine est comparé au passage à l'autonomie. L'autonomie a beaucoup coûté à Nantes avec un plan de retour à l'équilibre derrière. Ce rapport met en exergue la question de l'organisation et la question de l'inventaire. On ne peut pas envisager la question de la dévolution du patrimoine si on n'analyse pas le problème du contexte de l'enseignement supérieur en France et les problèmes politiques locaux.

Sur la question de la politique nationale, ce qui est posé, c'est le problème du central et du consentement à l'impôt, si on veut doter les établissements d'enseignement supérieur de moyens suffisants pour pouvoir travailler, la question du consentement à l'impôt est éminemment posée.

Sur la question de la coopération et de la compétition, on voit bien que dans tout ce que l'on fait, la question des locaux n'est pas indépendante de celle de la coopération et de la compétition entre ce qui se passe à Nantes, ce qui se passe ailleurs et ce qui se passe au sein des composantes.

Enfin, se pose la question de la responsabilité l'Etat quand il propose la question de la dévolution du patrimoine dans les conditions où elles vont se dérouler ? On devrait avoir confiance mais on est en position de défiance par rapport à l'Etat, par rapport aux conditions de fonctionnement. Ils voient cette dévolution comme une question de défaussement de l'Etat parce qu'il ne donne pas à un moment donné, les conditions pour être en dévolution du patrimoine dans de bonnes conditions.

Sur la question de la politique de l'université, c'est la question de la cession et de l'emprunt mais c'est aussi la question de dialogue entre les composantes. Est-ce que toutes les composantes ont le même poids politique au sein des prises de décisions de l'université ? Est-ce que toutes les composantes ont le même poids politique au moment des prises de décision ?

La question des locaux est intimement liée à la question des postes. Ce n'est pas uniquement les postes d'entretien. Si on met en place les locaux sur le quartier de la création, il va falloir qu'on ait les postes pour faire fonctionner le système. Ce n'est pas uniquement des investissements, des locaux, c'est aussi des postes. Sur la question pragmatique et d'organisation, c'est la structuration des services centraux et la professionnalisation, c'est en court et ce n'est pas terminé. C'est la question du programme pluriannuel d'investissement et cela dépend aussi de la qualité du dialogue avec toutes les composantes. On a été amené à souligner que cette qualité de dialogue n'était pas toujours au rendez-vous. Il faut qu'on offre des perspectives à toutes les composantes, qu'on construise par exemple un amphithéâtre pour les collègues du département info qui vont être sur le secteur de la faculté de science. C'est aussi offrir au département GEA et à l'IUT en général des perspectives d'avenir. Sur cette question, ils n'ont pas une position schématique, par contre sur la proposition qui est faite, ils voteront contre.

LE PRESIDENT précise que la référence aux responsabilités et compétences élargies (RCE) c'est eux qui l'on voulut. Le passage aux RCE est catastrophique mais l'université l'a payé mais le paye tous les jours, ce passage a même été chiffré. Ils ne veulent pas revivre cette situation. Le sujet a été présenté il y a quelques semaines aux directeurs de composantes et a reçu un assentiment général avec des prises de position et des questionnements très intéressants. Qu'est-ce que cela veut dire en terme d'autonomie, de présence sur le territoire, de dialogues avec les collectivités et les secteurs économiques ? L'enseignement supérieur c'est un investissement, ce n'est pas une charge. 1 euro investit en rapporte 5 mais pour un établissement très ouvert comme l'Université de Nantes, c'est certainement 6 ou 7 euros.

MME DRONNEAU approuve toutes les interventions qui ont été faites. Elle approuve l'évolution extrêmement positive de la DPIL. Elle reste persuadée, qu'il s'agit encore du désengagement de l'Etat, la dévolution permettrait de se débarrasser d'une tutelle qui ne respecte pas ses responsabilités. Cela permet plus de liberté et d'autonomie pour pouvoir agir sauf que la difficulté qui est rencontrée et c'est ce que l'on hériterait d'un patrimoine qui nécessite énormément de travaux pour être à la hauteur des enjeux dont on parle actuellement écologiques. Quand l'Etat a investi sur le campus Tertre, c'est une sacrée responsabilité d'assumer les conséquences de ces travaux car ils ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels. En termes thermiques, elle pense que c'est catastrophique. C'est très inquiétant lorsqu'on voit le résultat de travaux très récents. C'est difficile de critiquer lorsqu'on voit tout le travail qui a été accompli derrière par les collègues de la DPIL. Il faut être assez objectif pour le signaler, cela intervient sur les conditions de travail. Quand on a de nouveaux bâtiments, il faut aussi du personnel pour pouvoir les gérer, c'est un vrai questionnement.

Elle votera contre car elle pense que l'on n'a pas les reins suffisants au niveau budgétaire et par rapport à l'impact de la masse salariale. Il y a des risques financiers récurrents du fait du désengagement de la tutelle. Elle votera contre car elle pense que les conditions ne sont pas remplies malgré tout l'effort des collègues de la DPIL.

M BROCHARD précise que pour les universités dévolutaires première vague, dotation initiale et dotation récurrente, on pouvait étudier ce genre de dévolution. Après quand on dit qu'il n'y a aucune chance que l'on ait de l'Etat une dotation quelle que soit la négociation à partir de maintenant, il trouve que les enjeux sont trop conséquents et trop risqués. A la fois sur l'aspect budgétaire immobilier et à la fois que l'aspect RH. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'Etat accompagne l'Université. Il y a un défaussement de l'Etat au niveau local. Il ne pense pas qu'aujourd'hui ce soit possible, malgré la bonne volonté, les efforts de professionnalisation de la DPIL. Il manque à cette présentation les éléments budgétaires. Sans chiffre, pour juger, c'est délicat. On parle de sommes conséquentes du budget de l'université. Honnêtement, on ne peut pas approuver le principe de la dévolution en l'état actuel des données que l'on a.

LE PRESIDENT indique que c'est justement l'objet, accepter pour pouvoir avancer et avoir des conditions. L'enseignement et la recherche en France, c'est 18 milliards de m2, la moitié est dans un état énergivore. On a chiffré le coût de l'inaction. Aujourd'hui on a du mal à payer les factures, demain on ne saura pas comment faire. L'inaction a un coût supérieur à ce qu'on peut décider.

M GRASSET indique que le risque est gros mais que si on n'y va pas, il n'y a pas de risque mais une fin inéluctable. On n'a aucune illusion à se faire sur ce qui va se passer si on ne tente pas les seules et uniques possibilités qui s'offrent. Le constat est implacable, on sait tous où on va dans 10 ans, 20 ans si on essaye pas. On ne fait qu'amorcer le dialogue et le débat. On n'est pas encore en train de trancher, à ce stade, on est favorable à l'idée que ce risque il faut absolument le prendre.

LE PRESIDENT précise que la dévolution c'est moins oui ou non mais comment est-ce qu'on s'empare d'une vision plus globale. C'est la question de savoir est-ce qu'on a les moyens ? Si on prend le trépied de la dévolution, traitement de transition écologique et valorisation du patrimoine, on réfléchit totalement différemment. La valorisation c'est sur le long terme et cela procure des ressources qui permettent d'entretenir. Ce sont trois sujets, certes la décision de dire on va plus loin, on demande à l'Etat les conditions de la dévolution qu'un conseil d'administration ultérieur assumera dans 1 an, 1 an et demi.

Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, l'autorisation du Président à engager le processus de dévolution patrimoniale.

POINT 8 – APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE DU PROJET DE REGROUPEMENT D'HEINLEX DU SITE DE SAINT- NAZAIRE

LE PRESIDENT accueille **M BOUVET**, directeur général des services de la CARENE et **M DUTHOIS**, directeur général adjoint de la CARENE.

M BOUVET remercie le **PRESIDENT** pour son accueil au conseil d'administration. Simplement quelques mots pour dire que c'est une grande satisfaction pour la CARENE, pour ses élus, d'arriver aujourd'hui à cette délibération qui est le fruit d'un travail de plusieurs années et d'ailleurs **Mme LESTIEN** fidèle à cette assemblée regrette vraiment de ne pouvoir être ici donc il la représente humblement.

C'est une grande satisfaction car c'est le fruit d'un travail collectif et partenarial avec l'université au niveau politique, technique et puis avec la région qui a permis de pouvoir construire un beau projet au service du site universitaire nazairien mais aussi de pouvoir boucler un plan de financement qui rend ce projet possible et ambitieux. Cette étape et cette délibération s'inscrivent pleinement dans la délibération qui avait été prise en 2018 au sein du conseil communautaire de l'agglomération de Saint-Nazaire. Conseil qui a adopté un schéma d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation qui souhaite mettre en avant l'excellence universitaire sur Saint-Nazaire en particulier dans le domaine de l'économie et de l'industrie maritime, de l'industrie du futur et de la logistique. Pouvoir tout mettre en œuvre pour pouvoir développer l'attractivité des sites mais aussi que ces sites soient développés en cohérence avec le projet urbain de la ville de Saint-Nazaire et du territoire. Ce travail se fait de manière très fine avec le développement du territoire et en pleine cohérence dans une logique gagnant-gagnant. Ce projet immobilier du site universitaire du point de vue de la CARENE s'inscrit pleinement dans ce schéma d'enseignement supérieur recherche innovation 2018-2023.

Il rappelle qu'il y a une classe préparatoire de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, qui a ouvert à Saint-Nazaire et qu'il y aura un nouveau site qui va ouvrir en proximité du théâtre, une adresse culturelle. Il y a

également le campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle (CESI), École d'ingénieurs de Saint-Nazaire qui va déménager en lien avec le projet de redynamisation du centre-ville qui va permettre de développer l'offre en la matière.

C'est un travail intéressant entre la DPIL et l'agence d'urbanisme pour travailler l'accessibilité, les questions de stationnement, le transport en commun. Toutes ces composantes ce sont vraiment pleinement intégrées. Si la délibération est approuvée, ils vont pouvoir poursuivre et avoir vraiment un projet qui s'intègre dans l'espace public. En complément de ce projet immobilier que l'on soutient sur le plan financier et y compris en prenant le risque de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour pouvoir le réaliser dans de bonnes conditions, le territoire fait le choix d'investir plus de 2 millions d'euros au niveau de l'espace public environnant, qualifié de site. C'est une grande satisfaction aujourd'hui, c'est une première étape, on peut imaginer plus tard des rassemblements de laboratoires de recherche par exemple, pour continuer à avoir cette dynamique. Il y a peut-être d'autres équipements d'enseignement supérieur qui rejoindront ce campus universitaire. L'université peut compter que le soutien du territoire pour mener à bien les projets.

M TOSTIVINT rebondit sur cette intervention, il avait une réunion avec le maire de Saint-Nazaire la semaine dernière où a été rappelée l'importance pour les industriels du monde économique d'investir sur Saint-Nazaire dans l'enseignement supérieur. Tous les feux sont plus que verts dans l'environnement nazairien au niveau économique et social, le chômage baisse à Saint-Nazaire. On cherche de la main d'œuvre qualifiée il y a de gros projets, de gros investissements à venir sur le bassin nazairien et le monde économique souhaite que l'université de Nantes ait bien à cœur d'investir sur le bassin nazairien. Les entreprises embauchent et investissent massivement, c'est une bonne nouvelle. Il serait ravi que de beaux projets et notamment des laboratoires de recherche soient implantés là-bas.

M POUZAIN considère que ce projet est emblématique, c'est un soutien sur la durée de tous les acteurs de l'écosystème nazairien et nantais. Il faut que l'Université fasse le travail en interne pour que tous les personnels des sites soient impliqués dans la réflexion et l'organisation pour que naturellement les changements qui vont arriver puissent être anticipés et intégrés par l'ensemble des personnels et que les inquiétudes éventuelles puissent être levées. Cela ne doit pas occulter le fait que ce projet soit soutenu. Il rebondit sur la question de l'emploi, il faut que l'Université se pose la question notamment sur tous les cadres intermédiaires, les licences, licences professionnelles, DUT etc, il y a un besoin fondamental de cadres intermédiaires pour pouvoir associer et prendre en compte l'ensemble du développement économique que cela aille de la conception des produits et des services jusqu'à la maintenance. Il faut que l'on ait des étudiants, des alternants qui soient en capacité de prendre ses postes parce qu'actuellement, les entreprises vont avoir des difficultés à embaucher sur le secteur. Cela pose évidemment la question pour l'université, la prise en compte au niveau de ses formations de toutes les marges de manœuvres ? L'Etat a mis en place un plan pour augmenter les capacités au sein des IUT au niveau francilien. Le rectorat a mis en place des financements pour pouvoir intégrer des bacs technologiques de manière plus importante au sein des IUT. Il pense que les trois IUT de l'université de Nantes sont candidats pour avoir des moyens supplémentaires pour pouvoir accompagner ce développement.

MME DRONNEAU a été chargée de saluer le travail accompli sur la construction du projet CARENE par des collègues nazairiens et sur leur satisfaction de voir réunir les deux campus. Pour autant, ce projet a un impact sur les conditions de travail de certains collègues. L'association des collègues dans la construction du projet qui va se concrétiser très bientôt pose question. Il y a de fortes inquiétudes sur le fait que les personnels administratifs pourraient être une variable d'ajustements. Sur le principe de mutualisation et de rationaliser le taux d'occupation des locaux, on est tous d'accord mais il s'avère qu'il va y avoir des conséquences sur les collègues de l'IUT de voir leur surface de travail diminuer. Certains ont des rôles d'accueil, ils sont de vraies vitrines dans leurs fonctions à l'université. Leur placement par rapport à leur activité sera un vrai enjeu dans cette construction. Elle pense notamment au service de formation continue, par exemple au secrétariat pédagogique. C'est pour ces raisons qu'elle n'approuve pas totalement le projet mais évidemment elle ne votera pas contre.

M CHENE tient à saluer au nom de la majorité ce très beau projet pour une partie du territoire. Un territoire déjà dynamique au sein de la dynamique. L'ensemble des acteurs a accompagné le projet depuis 2012. C'est 14,5 millions d'euros d'investissement direct et 2 millions d'euros concernant les infrastructures portées par le CPE à 3 millions, la CARENE 2,63 millions d'euros, la région Pays de la Loire à 2,63 millions d'euros.

Il remercie les représentants de la CARENE et de la ville de Saint-Nazaire. Derrière les infrastructures c'est aussi la liaison entre l'université et le territoire. La projection, c'est 2 300 étudiants et une mutation au sein du cœur de Saint-Nazaire avec une dynamique entrepreneuriale qui se met en place. La majorité soutient ce projet.

M POUZAINT souligne que c'est vrai que c'est important d'être soutenu financièrement. Mais il faut dire que c'est plus que cela, le soutien politique dans la durée de l'ensemble des acteurs nazairiens c'est aussi important sinon plus que le soutien financier. C'est tout un tas de choses possible parce qu'il y a un travail en coopération de tous les acteurs sur ce secteur. Il demande si le CHSCT a été saisi du rapport.

M KEROUANTON souhaite remercier personnellement **M BOUVET** et toutes les équipes pour l'engagement nazairien. L'idée c'est de créer un grand campus technologique. On a une chance énorme à Saint-Nazaire, c'est d'avoir un grand campus technologique d'ores et déjà.

On est dans une ville moyenne, on va avoir une réflexion à Paris la semaine prochaine sur la question des cœurs de ville et Saint-Nazaire sera-là. De toute évidence, il y a vraiment un enjeu de développement des territoires. C'est une ville dans la ville mais là on est avec la ville et c'est important. La réflexion, c'est rénovation légère sur un bâtiment, une réhabilitation lourde sur une autre et enfin un nouveau bâtiment. L'idée est de faire un quartier ensemble. Il est fondamental que les composantes soient là. La discussion avec les usagers n'est pas terminée, on est en phase de programmation.

LE PRESIDENT souhaite saluer l'engagement politique du maire de Saint-Nazaire et le **PRESIDENT** de la CARENE de décider et d'assumer que Saint-Nazaire est une ville universitaire. Une ville universitaire ne se décide pas *au prorata* du nombre d'étudiants. Une ville universitaire est une ville ouverte sur son territoire où il y a une perfusion continue de l'enseignement et de la recherche sur son territoire. Il remercie les directeurs de composantes d'avoir un effet démonstrateur de ce qu'est un campus technologique au sein d'une ville moyenne. Il a eu la chance avec **Mme LESTIEN**, il y a 4 ans, d'intervenir auprès de l'association des villes moyennes. Cette association avait demandé à ce qu'on décrive ce qui se passe à Saint-Nazaire. Il serait plus fier aujourd'hui encore de le décrire.

MME BARON pouvez-vous préciser la réponse du CHSCT ?

MME TEXIER répond que le CHSCT a effectivement été saisi et a émis un avis réservé avec une vigilance sur les conditions de travail des collègues une fois que le site sera opérationnel.

M POUZAINT indique qu'ils vont s'abstenir pour prendre en compte l'avis réservé du CHSCT.

M CHENE rajoute qu'il y a une vraie dynamique entrepreneuriale en marche sur Saint-Nazaire. C'est un travail qui sera facilité par ce site.

Le conseil d'administration approuve avec 21 voix pour et 8 abstentions, le rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire le rapport d'expertise du projet de regroupement d'Heinlex du site de Saint-Nazaire.

POINT 9 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2020

M BARBU indique qu'il s'agit d'une étape règlementaire de préparation du budget avec toutes les étapes budgétaires qui sont à la fin de la présentation qui seront soumises au débat et à l'ensemble du processus, il y a une lettre de cadrage du président pour définir les grandes orientations.

On commence par la situation financière de fin 2018. Alors que l'année 2017 avait terminé sur le plan budgétaire de façon très juste, en 2018, le résultat est un peu plus favorable. C'est dû à des fonds versés par l'Etat tardivement et des crédits non dépensés par les composantes. Ce sont des ressources qui ont donc basculé sur l'année d'après, c'est donc un résultat particulier. Il faut rappeler que depuis 6 ans, l'établissement présente des résultats positifs et surtout les comptes financiers sont certifiés sans réserves désormais par les commissaires aux comptes ce qui montre le degré de maîtrise atteint par les services financiers et l'ensemble des services de l'université. Le fonds de roulement atteint un montant acceptable, 25 jours, la moitié de ce fonds de roulement

est dédié à des investissements fléchés. Seule la moitié constitue de véritables réserves. L'évolution des charges de fonctionnement est à la hausse. Il faut tenir compte du fait que chaque année, il y a à peu près 1 million d'euros en plus, les m2 dédiés à la recherche augmentent d'année en année. Les charges de personnels progressent également parce que l'emploi progresse. Il faut souligner que ce n'est pas le cas dans tous les établissements. Bien souvent, il y a des gels d'emploi, ce n'est pas le cas pour l'université de Nantes. Ce sont 133 emplois en équivalent temps plein en plus depuis 4 ans. La masse salariale Etat progresse, la surveillance est de mise sur la partie masse salariale Etat qui s'élève à 225 millions d'euros, plus de 78% du budget.

Point d'étape en 2019 : pas de surprises, il n'y a pas d'effets saillants à la prévision de budget faite fin décembre 2018. La subvention pour charge de service public ne progresse pas. C'est une mauvaise nouvelle et ce sera *a priori* aussi le cas en 2020. C'est un point délicat qui conduit à une situation fragile en fin 2019. Le déficit sur la masse salariale progresse encore, il devrait être de 5,3 millions d'euros en 2019 ce qui appelle la plus grande vigilance sur la tenue de la masse salariale Etat. La trajectoire est rassurante, la situation fin avril 2019 montre que l'on est dans les clous.

S'agissant la stratégie de l'établissement pour 2020, il faut avoir conscience du paradoxe, c'est un établissement dynamique, beaucoup de projets, de succès en terme de réponses aux appels d'offres et en même temps il doit prendre en compte le désengagement de l'Etat, d'une subvention pour charges de service public qui n'est pas à la hauteur par rapport à ce que consommation et mission de l'enseignement. C'est sur ce paradoxe que l'établissement doit bâtir la stratégie budgétaire : assumer les projets et bâtir le budget à l'équilibre.

Le premier point c'est l'ambition très forte de l'établissement à continuer de développer les ressources propres, les premières sont celles qui proviennent des collectivités, du SGPI, de l'ANR, qui relèvent d'une part, des négociations locales et d'autre part, de l'appel d'offre et sur ce plan, les réussites sont très positives. Il faut par ailleurs tabler sur une légère hausse du nombre d'étudiants en 2020 sous réserve et sur une hausse de la CVEC, supérieure à ce qui avait été prévu. Bien entendu, la réflexion qui domine les autres c'est l'accompagnement des composantes, accompagner collectivement sur le développement des ressources propres. Ce développement doit se faire sur deux jambes, la première sur les services de soutien et la seconde sur les services des composantes elles-mêmes. Tout cela doit continuer d'agiter les débats pour essayer de construire un modèle durable de répartition des ressources qui tiennent compte de la dépense. Il y a des échéances importantes en 2020, la réforme de la formation professionnelles et de la taxe d'apprentissage. Pour la formation professionnelle, il faut être ambitieux, rehausser les coûts, calculer ces formations au complet, il y a une belle dynamique au sein de l'établissement, il ne faut pas la relâcher. La base de la taxe d'apprentissage a été divisée par deux, espérons que la taxe à l'arrivée ne sera pas divisée par deux mais ce dossier est pris à bras le corps pour que ce ne soit pas le cas. La fondation, la formation continue, la filiale Capacités SAS sont mobilisées pour augmenter les ressources propres. Le soutien fort à la recherche se poursuit, c'est bien entendu la mise en œuvre du projet I site NEXt. On vise un accroissement des contrats qui mène aussi à un accroissement des équipes de recherche et c'est positif pour dynamiser la recherche et la valorisation de cette recherche.

Sur la valorisation de la recherche, il y a toujours un travail à faire pour mieux impliquer le personnel et l'accompagner pour dynamiser cette revalorisation de la recherche. Sur les prestations, cela passe par une meilleure proximité d'assurer la proximité entre les équipes de recherche et les équipes qui valorisent sur le plan de la prestation de la recherche, c'est-à-dire les équipes de Capacités.

Le développement des laboratoires communs est un nouvel axe à booster, qui par le renforcement sur des thématiques de recherche bien particulières avec l'appui des entreprises permet encore beaucoup d'ambition sur le plan de la recherche. Ce débat c'est également le moment de réaffirmer l'engagement de l'établissement sur les enveloppes pluriannuelles que les dotations aux laboratoires sont soutenues à hauteur de 11,4 millions d'euros sur 4 ans. Cet engagement pluriannuel a été affirmé il y a 2 ans et continuera en 2019 et 2020.

Sur la vie universitaire, il se passe beaucoup de choses, la loi ORE continue d'être mise en œuvre avec des financements spécifiques, 2018-2019 et espérons 2020. La réussite en licence est repensée avec le gros projet NEPTUNE pour prévenir l'échec en première année. C'est un projet sur 10 ans. Le dernier projet remporté, territoire d'innovation pédagogique dans la dynamique bac-3 bac+3 pour renforcer les dispositifs d'orientation des étudiants vers les études supérieures. Les projets NEXt c'est aussi des projets pour l'innovation pédagogique

rappelons-le, c'est l'enseignement et recherche. La CVEC servira à soutenir les associations étudiantes, la place donnée aux activités physiques et sportives et puis à renforcer le budget de la culture de l'établissement.

Les conditions de vie au travail, c'est toujours un dossier cher à l'établissement. Ensemble de projets qui pour certains ont démarré l'année précédente et pour d'autres qui se travaillent sur la durée. Tous les établissements ne sont pas logés à la même enseigne. Dans ces périodes où les budgets Etat ne suivent pas, c'est important de rappeler cette sensibilisation de l'établissement à la qualité de vie au travail. C'est la pérennisation du programme de qualité de vie au travail, le télétravail, le renforcement des plans de formation professionnels, la cellule d'écoute contre les harcèlements, le soutien aux espaces de convivialité, la mission égalité femme homme et la politique très volontariste pour à la fois recruter et accompagner les personnes en situation de handicap.

Le projet NExT et de la nouvelle université impliquent d'accompagner les personnels en 2020, il y a beaucoup de débats, d'échanges avec l'ensemble des pôles pour mettre en œuvre la répartition des compétences, pour choisir, discuter de la meilleure organisation entre les pôles et les services supports, cela veut dire aussi une remise en question des services centraux et des pôles pour trouver une meilleure organisation. Il y aura un accompagnement et donc des renforts d'emploi et des renforts de formation. Cela se fera en maîtrisant le niveau d'emploi consommé en 2020. Pour cela, le système d'information décisionnel aidera à piloter la masse salariale avec deux indicateurs forts, le nombre d'emploi mais aussi la masse salariale en euros. Cela permettra de dynamiser le dialogue budgétaire avec les pôles.

La transition du numérique est importante, l'objectif est d'accélérer la transition de nos métiers par le numérique. Il est capital de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur du numérique 2015-2020. Il y a quelques projets qui continueront de se développer pour certains. Déployer l'infrastructure de communication collaborative (ICC) via l'UBL reprises par l'Université de Nantes et la région des Pays de la Loire. C'est la concrétisation en 2020 des Tiers Lieux. C'est prioriser les dépenses d'infrastructure et les investissements dans les systèmes d'information (SI) avec beaucoup de projets. Développer le système d'information décisionnel structurant pour accompagner la nouvelle université. Le SI doit être un vecteur de simplification (ex. : inscription en ligne des primo-entrants dès la rentrée universitaire 2019).

En conclusion, on rappelle le désengagement régulier de l'Etat qui oblige à développer et penser une trajectoire financière avec des nouvelles ressources. Ce n'est pas pour rappeler des éléments négatifs mais au contraire pour rappeler qu'il faut toujours être dans le dialogue avec l'Etat pour demander un soutien des projets du président très ambitieux pour l'établissement. Il faut souligner aussi que parallèlement à cela, le développement des ressources propres anime et permet de gagner en autonomie budgétaire en amplifiant une politique de projets. La conclusion ne peut pas faire l'impasse sur les deux grands projets de l'année : La dynamique de transformation de l'établissement Nantes Université adossé au projet I-Site NExT qui mobilisera des ressources humaines et financières en 2020. L'année sera aussi une étape importante du projet de dévolution immobilière et de valorisation du patrimoine au service des étudiants et personnels.

Mme BARON indique que le désengagement de l'Etat est tellement récurrent que cela en devient désespérant. Le désengagement sur les salaires, sur le nombre de poste puis bientôt sur l'entretien des bâtiments.

S'agissant de la qualité de vie au travail des personnels, il y a des efforts et il y a toujours plus à faire. En revanche, elle voudrait intervenir sur les espaces de convivialité. La plupart du temps, cela est géré par le CROUS. Elle aimerait que l'on négocie avec le CROUS qu'ils arrêtent de transformer les vrais espaces de restauration en cafétérias bourrées de plastiques jetables. Ce sont des distributeurs, il n'y a plus de personnels pour servir le café, c'est des sandwiches en caoutchouc, soit disant que les étudiants n'aiment plus manger de repas complet, pareil pour les personnels. On aimerait bien que le CROUS arrête d'être le CROUS le plus rentable de France et qu'il fournisse une prestation de qualité. Cela ne suffit pas d'ouvrir une cafeteria et de mettre de la wifi et d'appeler cela un espace co-working.

Mme OBLE souhaite également revenir sur le désengagement de l'Etat. Cela pose question sur la vision de l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur la priorité que l'Etat donne à la jeunesse. On est sur une contradiction aujourd'hui entre une anticipation nécessaire pour répondre aux enjeux notamment d'augmentation de la connaissance, des qualifications pour être en phase avec les transitions économiques, écologiques, sociales sur les questions de l'emploi et peut être également sur un nouveau modèle de production

et de consommation. Elle pense par exemple à cette idée de la vie du produit, de l'éco conception jusqu'à la valorisation du produit ou des déchets. L'Etat doit financer l'enseignement supérieur et la recherche, c'est son rôle, comme il doit financer un certain nombre de services publics. Actuellement, un débat devrait être mené. On est en train de recenser sur une étude de l'industrie, il y a 1 787 dispositifs d'aide aux entreprises publiques à la fois au niveau européen, national et local. Elle n'a rien contre le soutien de l'Etat ou des collectivités territoriales aux entreprises à partir du moment où l'Etat est stratège, c'est-à-dire qu'il y a une cohérence des politiques publiques sur un certain nombre de sujets notamment la transition écologique, sur l'emploi, la formation, la recherche. Il faut une conditionnalité de ces aides. Il y a un certain nombre de questions au Sénat portées sur le CICE. Il y a par exemple la SANOFI qui a reçu 137 millions d'euros et qui en même temps a licencié 5 000 personnes, fermé des sites et a cédé des sites à des laboratoires étrangers, cela pose question. L'Etat ne peut pas donner au secteur privé et se désengager de sa mission de financement des services publics pour garantir une justice sociale et répondre aux besoins des citoyens.

On a aujourd'hui des territoires qui n'ont plus de services publics ni de développement économique et à l'inverse on a des entreprises qui cherchent des salariés mais qui ne tiennent pas parce qu'il n'y a pas de services publics. La question du territoire pose deux problématiques : la première, c'est qu'on est forcément un territoire en compétition par rapport à d'autres territoires et la deuxième, elle revient sur la cohérence de politique nationale.

Sur la question des étudiants, il faudra regarder de près et analyser l'ensemble des réformes liées aux étudiants.

LE PRESIDENT remercie **Mme OBLE** pour ce point de vue qui prend du recul sur le débat. On ne peut pas faire abstraction de ce qui change autour. Il faut prendre du recul. Il est plutôt d'accord avec la présentation de **Mme OBLE**.

Mme DRONNEAU indique qu'en 2020, c'est Nantes Université, c'est la construction polaire et actuellement sur l'espace nazairien il y a des mutualisations, la construction du pôle science et technologie qui auront des impacts sur les locaux et l'organisation. C'est une vraie inquiétude de savoir comment tout cela va pouvoir être anticipé et organisé dans le cadre de ce projet. Elle s'attendait à trouver quelques éléments qui lui permettrait d'anticiper ce futur budget 2020 qui sera aussi un des premiers budgets même si c'est un budget de transition de Nantes Université et de la construction des pôles. Elle aurait aimé un focus sur les grands principes qui vont être affirmés dans l'attribution du budget 2020 au niveau polaire. On n'est pas en capacité actuellement de pouvoir anticiper ces grands changements et d'y réfléchir collectivement au sein de la fonction et c'est une véritable inquiétude.

M BARBU rappelle qu'il s'agit du premier acte qui est plus une orientation politique et cela va ensuite permettre la construction d'un budget, on est sur des éléments très macros. C'est ensuite le déroulement du débat, du dialogue avec les composantes et les services qui vont permettre d'affiner et mettre l'accent sur des dossiers tels que celui-là qui s'est souligné par ailleurs comme étant un point de l'année 2020. A ce stade, on souligne les enveloppes pluriannuelles.

Mme TONNERRE revient sur le paradoxe budgétaire de l'établissement. Elle revient sur le volet ressources propres, il faut se féliciter de la dynamique dans laquelle on est et des moyens que l'on est allé chercher via notamment les appels à projets. L'enjeu aujourd'hui, c'est comment on va réussir à faire en sorte que les équipes qui vont conduire les projets en proximal puissent être renforcées et avoir les moyens de déployer ces projets et que l'on ne crée pas d'équipes ou structures hors-sol qui risqueraient de faire doublon avec ce qui est déjà existant. Cela passe par des moyens humains mais il faut aussi qu'on réfléchisse un peu plus encore sur comment faciliter les pratiques de gestion au quotidien, les pratiques de saisie sur des choses très techniques, sur la vie professionnelle du gestionnaire que ce soit en composante ou en laboratoire de recherche. Cela fait aussi partie de la qualité de vie au travail.

M BROCHARD fait un focus sur la diapositive « poursuivre l'amélioration de vie au travail ». Il est désolé de ne pas voir un point longuement débattu au comité technique d'établissement (CTE) avec **LE PRESIDENT** qui est l'étude pour la mise en place de crèches. Il aurait bien aimé voir apparaître ce point car c'est une question largement partagée. Il aurait été intéressant de mettre dans la slide qu'il y a une étude en cours.

Le second focus est sur l'accélération de la transition des métiers par le numérique, il fait un focus sur le point de « prioriser les dépenses d'infrastructures ». En effet, il pense que c'est un point essentiel aujourd'hui qui est

souvent sous-estimé dans les universités puisque ces choses ne sont pas visibles des utilisateurs mais qui est indispensable pour faire bien fonctionner des systèmes d'information. Malheureusement, ces dépenses d'infrastructures sont souvent mal calibrées et ils ont beaucoup de mal à avoir des financements pour pouvoir faire ces changements d'infrastructures. L'année dernière, les financements de la région sur ces infrastructures ont été négociés et il y a eu un retour récent de la DSIN pour indiquer que toute l'enveloppe a été dépensée. Les demandes de dépenses d'infrastructures notamment de câblages de fibres optiques ont été mis dans les CPOM mais ils ont peur de pas avoir de financement car toute l'enveloppe a été dépensée la première année. Ce qui serait bien, c'est que l'on ne dépense pas toute l'enveloppe de la région la première année et que les deux autres années, les composantes qui ont des besoins ne puissent avoir ces financements pour les infrastructures. C'est un focus très important pour le fonctionnement des systèmes d'information aussi bien en central qu'au niveau des composantes.

La question qu'il pose à **M BARBU** relève de la slide « Accompagner les personnels vers Nantes Université tout en maîtrisant la masse salariale ». Il souhaite qu'il explique la phrase « Maîtriser le niveau d'emplois consommés en 2020 en intégrant un pilotage performant et efficient d'enveloppes en euros à l'échelle polaire grâce notamment au Système d'Information Décisionnel ». Au niveau des cadres intermédiaires, il n'a pas vu la couleur du système d'information décisionnel, il ne sait pas où cela en est. C'est important qu'il y ait un retour. Qu'est-ce qui est entendu par « pilotage performant et efficient d'enveloppes en euros à l'échelle polaire » ?

M BARBU indique que cela met l'accent sur le souci que l'établissement a depuis 7 ans. Le souci de mieux armer l'établissement en outil de gestion pour pouvoir accompagner les changements. Le système d'information décisionnel qui est en préparation permettra de bien accompagner ces changements. On ne peut pas travailler sur des mouvements de personnel en ayant uniquement des indicateurs en nombre de personne, il faut aussi avoir des indicateurs en masse salariale, en euros, c'est ce que veut dire cette phrase. C'est indispensable dans ces périodes plus que jamais. S'armer sur des systèmes d'information très solides pour aider à la prise de décision sur tous ces aspects, est un travail dans la durée.

M POUZAIN indique qu'établir un budget, c'est un acte politique. On arrive à un moment de la trajectoire où on a un document focus sur le DOB mais ce DOB va continuer au sein des composantes et on va voir arriver un budget complètement ficelé où on aura juste à dire oui ou non.

Son intervention s'appuie sur les points suivants : la masse salariale correspond à 70% du budget, dans une entreprise classique de l'environnement socio-économique de l'échelle de la masse salariale par rapport au chiffre d'affaire. Cela pose la question des ressources propres, elles sont liées soit au projet soit à la formation continue, la taxe d'apprentissage. Cela pose bien évidemment ensuite la question de l'accueil des étudiants. Au mois de mars, il a posé la question de la gestion des contractuels et le remplacement des départs qui pesait en filigrane les conditions de travail. Il avait rappelé les points saillants posés par l'expertise du CHSCT sur les conditions de travail actuelles. Pour l'IUT de Nantes en 2020, 2021, il y a 16 départs en retraite sur 140 enseignants chercheurs ou non. C'est dit avec un langage technocrate mais cela signifie « on gère la masse salariale au niveau de l'université et on va la contraindre au niveau des pôles ». Que ce soit des contractuels ou des titulaires, il faut contraindre la masse salariale. Cela pose la question de la charte des contractuels, la question du service rendu aux étudiants et la question du service bien fait.

Sur la question des ressources propres et la question des postes, il y a les projets ANR, NExT, I Site etc. Pour mener ces projets, il faut des postes. Quand on fait de la formation continue, il y a un élément posé sur les diapos en disant que l'on va négocier les tarifs mais cela ne se passe pas comme cela, ces tarifs sont vus par un organisme national qui va établir une échelle et pour gérer le potentiel des IUT, de Polytech en terme de formation continue, il faut des postes. En conclusion, il indique qu'en étant à la CPU, **LE PRESIDENT** a peut-être la possibilité de faire évoluer les choses. Dans le contexte actuel qui est proposé, ils ne peuvent pas voter pour ce qui est proposé.

LE PRESIDENT expose ce que défend la CPU. Pour le projet de loi de finance 2020 :

- glissement vieillissement technicité (GVT) : 50 millions d'euros,
- parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : 40 millions d'euros,
- mesures de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) : 40 millions d'euros,

- reconnaissance de l'investissement pédagogique : 30 millions d'euros,
- généralisation du dialogue de gestion : 30 millions d'euros,

Au total cela fait 190 millions d'euros sur le programme relatif à aux formations supérieures et recherche universitaire (P150).

- plus un chiffrage sur la loi de santé,
- pour une éventuelle génération des recettes aux enseignants chercheurs,
- la dévolution du patrimoine,
- le remboursement de la dette départ : 20 millions d'euros,
- le soutien à la recherche : 25 millions d'euros,
- la rénovation énergétique du patrimoine : 150 millions d'euros,
- l'augmentation des effectifs étudiants,
- Réserve de précaution...

Voilà ce qui est demandé pour répondre aux missions propres. L'Etat n'a jamais mis autant d'argent de l'ESR. Par rapport au développement, le différentiel n'y est pas. Il est responsable du lien avec les parlementaires donc on peut compter sur lui pour défendre ceci.

M TOSTIVINT exprime sa satisfaction de voir se confirmer ces équilibres année après année, c'est rassurant. C'est rassurant, cela va peut-être devenir une habitude. Il remercie le travail réalisé. D'une situation quasiment catastrophique, on est arrivé aujourd'hui à une situation saine avec de gros efforts qui payent. Les comptes certifiés sans réserve font du bien.

Il souhaite faire un focus sur les ressources propres. Il y a eu d'énormes efforts réalisés, on parle de formation continue. Il n'est pas tout à fait d'accord avec l'analyse de **M POUZAIN**, en ce qui concerne la réforme et le développement de l'apprentissage adossé à des coûts fixés par France compétences mais rien n'empêche de vendre plus. C'est tout à fait possible et à partir du moment où cela reste réaliste en terme économique, on est dans une approche concurrentielle. Cela permet de dégager des ressources voire d'accélérer sur les ressources de l'établissement. Si les ressources propres et les partenariats augmentent c'est qu'il y a une vraie confiance dans la barque et c'est important de le redire. L'établissement peut compter sur les entreprises de Nantes pour continuer dans cette dynamique.

M CHENET précise que les ressources propres c'est aussi une dynamique, l'importance des relations avec les entreprises autour des tiers lieux, autour des choses qui se passent qui place l'université dans son sein dans cette dynamique entrepreneuriale avec des programmes pour essayer d'accompagner les collègues dans de la recherche vers l'entreprise.

Mme MORERE rappelle que la majorité soutien le DOB, c'est un débat qui rappelle que le budget est un moyen au service d'une politique forte avec des orientations stratégiques qui repose sur les femmes et les hommes de l'université. C'est un budget très humain, on le voit à travers toute la valorisation accordée aux équipes qui ont portées les projets déployés et à travers les outils qui pourront faciliter le déploiement de ces projets. C'est rassurant pour la suite pour tout ce qui concerne les négociations et le dialogue souvent musclé que l'équipe pourra continuer à mener avec le ministère et l'Etat.

LE PRESIDENT entend les soutiens mais également les inquiétudes dans la contextualisation nationale. Le projet de loi de finance sera bouclé fin juillet et il y aura ensuite des débats.

POINT 18 - APPROBATION DE LA REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

M AVERTY indique que c'est un point que l'on voit chaque année avec un élément différent depuis un an. Du fait de la loi ORE et l'arrivée de la CVEC, les parties sur le FSDIE et la santé ne sont plus réparties via le conseil d'administration et via les textes liés à la CVEC. Le montant transféré vers le conseil documentaire est à valider en s'appuyant sur l'arrêté du 19 avril 2019 qui fixe le seuil minimum que l'on doit reverser vers le service commun de documentation (SCD). Pour information, ce montant est de 34 euros par étudiant. C'est ce que l'on avait les années passées et c'est ce qui est proposé d'approuver dans le cadre de cette répartition. C'est une formalité, on est obligé de le faire.

Mme BARON indique que le minimum ce n'est pas assez.

M AVERTY précise que c'est la proposition qui est faite chaque année par rapport aux textes réglementaires. Ce qui ne veut pas dire que c'est uniquement les projections de budget. C'est la part sur les droits d'inscription qui est reversée vers SCD.

Le conseil d'administration approuve avec 21 voix pour et 6 voix contre le montant minimum affecté au Service Commun de la Documentation défini par l'arrêté ministériel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur à partir de l'année 2019-2020.

Il autorise le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre de chaque année, déduction faite de la somme minimale définie par le même arrêté ministériel, qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.

POINT 20 - APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

M AVERTY précise que le 25 avril, la commission formation et vie universitaire (CFVU) a validé l'augmentation de la capacité d'accueil de la licence 1 de STAPS de 60 places suite à des discussions dans le cadre des moyens mis à disposition par le ministère sur la loi ORE. Il a été acté en accord avec la composante cette augmentation de places qui fait suite aux 60 places déjà mis en plus l'an dernier. On a attendu au niveau de la CFVU d'avoir la certitude que l'on aurait les moyens demandés pour valider cette capacité d'accueil.

Mme HAROUET BRANCHEREAU demande si les votes seront séparés comme en CFVU ?

M AVERTY répond que ce sera un vote global.

Mme HAROUET BRANCHEREAU indique qu'il y aura une abstention de la part des étudiants. Il y a eu des débats en CFVU sur certains masters.

Mme BARON indique qu'il faudra aussi qu'il y ait un débat sur la sélection entre la licence 3 et l'entrée en master 1 et master 2. Elle souhaiterait également avoir des informations, des éclaircissements sur la PACES.

M AVERTY répond que c'est un dossier qui fait l'objet d'un point à chaque CFVU depuis le début d'année. Les textes de lois ne sont pas encore sortis donc pour le moment, ce n'est qu'un travail, ce n'est pas l'objet de ce point et ce n'est pas la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve avec 20 voix pour et 8 abstentions les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2019-2020.

POINT 21 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

M AVERTY précise que dans les textes, il est demandé à ce que **LE PRESIDENT** s'appuie sur les étudiants et les services pour suivre la mise en place de la CVEC. Une proposition a été faite au niveau de la CFVU avec un débat sur une commission à 22 personnes avec un apport de tout le monde pour faire une parité étudiants et autres représentants. Cette proposition a été validée à l'unanimité lors de la dernière CFVU. Parmi les 11 élus étudiants, il y a le vice-président étudiants, les 6 élus étudiants de la CFVU, 2 élus étudiants du conseil d'administration, 2 représentants d'association étudiantes choisies parmi les associations non conventionnées.

Mme HAROUET BRANCHEREAU souhaite saluer la grande part d'étudiants représentés dans la commission. Il faudra veiller à assurer la transition avec Nantes Université. Il faudra revoir l'ensemble de la répartition.

M AVERTY répond qu'il était clair lors du débat en CFVU qu'on était sur une CVEC de transition. Il a été important que l'on acte dès cette fin d'année cette composition de manière à pouvoir dès septembre adresser un bilan d'une année elle-même transitoire puisque c'est la mise en place de la CVEC.

Mme MORERE se demande pour quelle raison il n'y a pas de représentant de la DRI ou de la VP relations internationales ? Dans le texte, il y a un point qui dit améliorer l'accueil des étudiants, développer les actions d'accompagnement sur le campus en particulier à destination des étudiants étrangers.

M AVERTY indique que cela a été un équilibre à trouver, le président pourra éventuellement proposer dans cette phase de transition à la vice-présidente en charge des relations internationales de le faire.

Mme PROUTIERE-MAULION précise que l'on a déjà la commission de suivi de la mise en place du plan Bienvenue en France donc cela fait un peu doublon sur les deux commissions.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, la mise en place d'une commission de suivi de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

POINT 19 – APPROBATION DES MODALITES D'EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS ETRANGERS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Mme PROUTIERE-MAULION indique qu'il est nécessaire de sécuriser juridiquement la délibération du conseil d'administration du 25 février dernier. Entre avril et mai, un certain nombre de textes ont été adoptés qui définissent à la fois les conditions d'application des droits d'inscription différenciés et les conditions d'exonération.

Pour rappel, il y a eu des avancées sur certains aspects, ne sont pas assujettis à ses droits d'inscription différenciés : les étudiants français, les étudiants de l'Union Européenne, de l'espace économique européen, Monaco, Andorre, Québec, les doctorants initialement visés de même que les troisièmes cycles de santé et les HDR qui sont sortis du dispositif. Tout inscrit en 2018-2019 quel que soit le niveau de diplôme à partir du moment où il est inscrit dans une université française ne sera pas assujetti, les réfugiés et les étudiants sous protection subsidiaire, les résidents de longue durée auxquels il faut inclure les étudiants qui viennent au titre du regroupement familial, les domiciliés fiscaux depuis plus de deux ans, les élèves de CPGE et ceux qui suivent les préparations aux concours des grandes écoles et qui auraient donc dû à la fois acquitter les droits d'accès à la prépa et les droits à l'université.

Sont donc concernés les étudiants qui ne figurent pas dans cette liste de restrictions. En revanche, pour les étudiants qui sont assujettis aux droits différenciés, il reste la possibilité de les exonérer des droits d'inscription. C'est le cas pour ceux qui auront la chance d'avoir une bourse du gouvernement français, pour ceux qui auront une bourse via les ambassades. Dans le cadre du plan, il était question de 12 000 bourses supplémentaires qui devaient être réparties entre les universités. Au final, elles le sont entre les ambassades et ce sont les ambassades qui font le choix d'accorder la bourse. Ne sont également pas concernés tous les étudiants qui seront couverts par un accord entre universités. Dès lors quand il y a un accord de partenariat, quel qu'il soit, les étudiants qui viennent en mobilité n'ont pas à acquitter ces droits, même qu'ils viennent pour une année complète. Les

formations à distance qui sont dispensées à l'étranger, l'étudiant n'est pas sur notre sol, et les publics empêchés qui bénéficient de formation à distance à savoir les détenus et les personnes hospitalisées pour une longue durée.

A cela s'ajoute des possibilités d'exonération plafonnées prévues à l'article R719-50 du code de l'éducation. C'est l'article sur lequel on se base jusqu'à présent pour exonérer dans la limite de 10% des effectifs globaux les étudiants en situation économique trop difficile pour acquitter les droits d'inscription. Cette possibilité a été utilisée l'année dernière pour demander d'englober les étudiants pouvant être exonérés, ceux qui bénéficient du statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire. La modification apportée par le dispositif réglementaire d'avril et mai 2019 porte sur l'alinéa 2, le président peut être autorisé à exonérer « Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ». L'enjeu est que si l'université veut que la motion adoptée en février dernier soit conforme juridiquement au dispositif réglementaire, il faut que son contenu devienne notre priorité stratégique. C'est pour cela qu'il est proposé d'adopter une nouvelle délibération.

L'université de Nantes se fixe pour priorité un accueil inclusif de tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers extra-communautaires, afin de garantir un accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'une décision d'exonération partielle c'est-à-dire que ces étudiants se verront appliquer les mêmes droits d'inscription que les étudiants français ou communautaire. Il n'y a pas de limitation dans le temps ce qui permet de valoriser et donc de sécuriser l'ensemble des engagements.

LE PRESIDENT précise que cela correspond à ce que l'on a voté et on le clarifie en s'appuyant sur les textes.

Mme BARON demande si tous les étudiants payeront les mêmes frais d'inscription ? Quelles est l'évolution des inscrits étudiants non communautaires par rapport à l'année dernière ?

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'ils n'ont pas les chiffres des inscriptions puisqu'elles se font jusqu'au mois de septembre. Il y a une augmentation par rapport à l'année dernière pour le nombre de candidatures on a dépassé les 12 000 demandes d'inscription pour la rentrée 2019. On était à moins de 11 000 l'an dernier, il y a à peu près 1 200 demandes en plus. Il y a en moyenne 4% à 5% de ces étudiants qui viennent au final.

Les étudiants sélectionnés reçoivent un courrier individuel leur rappelant le dispositif adopté sur les droits d'inscription, il ne risque pas d'y avoir d'incompréhension.

Mme HAROUET BRANCHEREAU rappelle la position de la fédération Nantes qui est évidemment contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracomunautaires. Est-ce que les étudiants sont prévenus avant l'inscription de l'exonération ? Dans certaines université, cela ne se fait pas et cela peut freiner le nombre d'inscrits et pénaliser certains.

Mme PROUTIERE-MAULION confirme que l'information a été faite individuellement.

Mme MORERE souhaite remercier la vice-présidente du travail mené depuis le début de ces questions avec le service juridique pour le travail réalisé pour ce cadrage. Elle remercie également le président pour son engagement clair sur ce sujet et pour inclure ce point dans les priorités stratégiques de l'établissement. On restera vigilant au sein de la commission Bienvenue en France qui a toute sa pertinence puisque dans le cadre de la stratégie d'attractivité lancée par le premier ministre, les axes sont très déterminants et il sera utile que les échanges et débats puissent être aussi riches qu'ils étaient jusqu'à présent.

M POUZAIN indique qu'ils soutiennent la proposition conforme à ce qui a été votée la dernière fois.

LE PRESIDENT précise avant de procéder au vote que l'on voit un effet qui n'était pas attendu, c'est-à-dire une augmentation des demandes. Elle est peut être relative parce qu'il y a des baisses drastiques par ailleurs, c'est difficile de l'analyser. Par rapport à ces demandes, on accepte 4% à 5%des demandes alors que par ailleurs, la moyenne est en deçà de 2%. On a plus de réponses positives que les autres établissements.

Enfin, il insiste sur le fait que cette décision collective aujourd'hui, il va falloir l'assumer. Des ressources propres sont refusées et c'est ainsi que cela peut être interprété par l'Etat. Dès le mois de novembre, il était prêt à assumer ceci, il demande d'être soutenu sur cette décision très ferme vis-à-vis de l'Etat.

M POUZAINT précise qu'ils avaient interpellés les députés des circonscriptions sur cette question et suite au vote qu'il y aura du conseil d'administration de l'université, ils s'engagent à interpellier les députés par rapport à cette question. Cela veut dire que c'est un soutien politique.

Mme TRICHET souhaite rebondir sur ce point, c'est un travail effectif des formations syndicales au niveau nationales qui ont permis le retrait de l'Etat vis-à-vis de ces mesures. Le risque ou la perte en fonds propres au niveau de chaque université va être plus faible malgré cette décision de soutenir tout le monde que ce n'était au départ, le paysage est différent.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, les modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires.

Conformément à l'article R 719-50 du Code de l'éducation, modifié par le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019, relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers, suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, la décision d'exonération partielle ou totale des droits d'inscription desdits étudiants peut être prise par le Président de l'Université en application des orientations stratégiques fixées par le conseil d'administration.

En ce sens et afin de mettre en œuvre l'engagement susvisé des administrateurs de l'Université de Nantes, cette dernière se fixe pour priorité un accueil inclusif de tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers extra-communautaires, afin de garantir un accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et de la recherche.

En application de ces orientations stratégiques, le Président de l'Université est autorisé à exonérer partiellement du paiement des droits d'inscription, en vertu du 2° de l'article R 719 50 du code de l'éducation, les usagers concernés par le premier alinéa de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé.

Lorsqu'ils bénéficient d'une décision d'exonération partielle, lesdits usagers se voient appliquer les montants annuels des droits d'inscription fixés conformément au tableau 1 visé à l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019.

POINT 11 – APPROBATION DES AIDES FINANCIERES DU COMITE DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE DE NANTES (CPUN)

Mme LE FICHANT souhaite excuser l'absence de **Mme CHOMARAT**, directrice du CPUN, qui organise aujourd'hui la fête des personnels.

La mission du CPUN est de contribuer à l'amélioration de la vie personnelle des personnels de l'université et créer du lien social entre les personnels. Il s'agit d'un acteur essentiel de la qualité de vie au travail.

Dans cette mission, il y a le pilotage et la mise en œuvre des aides suivantes : Les prestations interministérielles (PIM) et des aides spécifiques créées à l'université de Nantes (ASUN).

Pour les PIM, elle invite à se référencer au tableau mise en ligne sur Prodoc, qui fait apparaître ce qui relève de circulaires ministérielles, ce qui est conseillé par le ministre et dans l'autre colonne l'initiative de l'université de Nantes. Bien souvent, les initiatives de l'université vont au-delà de ce que demande le ministère et notamment la revalorisation du quotient familial, préconisé par la circulaire ministérielle de 12 400 euros et à l'université il est de 14 000 euros. Ce qui fait qu'il y a plus de personnes qui peuvent remonter des dossiers pour bénéficier de ces aides interministérielles.

Pour les ASUN, on peut évoquer la commission de soutien exceptionnel aux personnels qui permet de donner des dons jusqu'à 1 200 euros, c'est une commission sous l'égide du président qui est très sollicitée. Les enseignants et enseignants chercheurs ignorent parfois qu'ils ont droit aussi à cette aide. Il y a également les aides aux parents isolés, les aides pour les activités culturelles et sportives des enfants et des aides pour la garde des enfants.

Il y a un état des lieux entrepris par le CPUN qui se poursuit et des concertations en interne avec le service social, le bureau conseil d'orientation du CPUN, le prochain conseil d'orientation du CPUN aura lieu le 2 juillet. Il y aura

des priorités qui seront fixées pour tout ce qui a trait éventuellement à la réservation de berceaux, ainsi que des priorités sur la restauration.

M BROCHARD remercie le travail qui a été fait, il n'y avait jamais eu de tableau recensant toutes ces aides. Au moins, cela permet d'avoir une photographie de l'existant et cela permettra aussi aux élus du conseil d'orientation de pouvoir à partir de cet état des lieux faire avancer les choses et améliorer toujours de façon positive les aides aux personnels.

Il voudrait compléter ce qu'a dit Mme BARON et ce qu'il a dit au CTE sur le CROUS et notamment sur la qualité de la restauration des RU réservés au personnel. Comme il l'a dit au CTE, il y a vraiment des différences de qualité de restauration très importantes entre les différents RU et il serait bon que le CPUN fasse remonter au CROUS que les personnels ne sont pas très contents de la majorité de ce qui est proposé au RU actuellement en terme gustatif. Certes, comme l'a dit Mme BARON au niveau des réductions des coûts, le CROUS est très fort mais sur la qualité gustative il l'est beaucoup moins. Il remercie de faire remonter cet état de fait au CROUS pour que cela s'améliore.

Mme DRONNEAU indique que la contribution n'a pas été revalorisée depuis 2017 de l'aide de l'université à l'aide à la restauration. Il y a un vrai effort de fait par l'université en plus de l'aide ministérielle. Elle voulait que soit revu les indices de référence mais en fait ce sont les indices de référence de la circulaire qui sont obsolètes. Ils n'ont jamais été revus par rapport à tout le travail accompli sur la fonction publique. L'idée est de revoir par rapport à ces indices. Elle craint qu'il n'y ait pas de marge de manœuvre dans la mesure où ils sont imposés par la circulaire qui n'a pas été révisée.

Mme LE FICHANT indique que justement, sur les tranches qui ont été créées suite à la circulaire ministérielle, on est un petit peu mieux que la circulaire que certaines tranches. C'est le rehaussement du quotient familial qui permet à plus de personne par rapport à la circulaire de bénéficier d'aides à la restauration. La circulaire est en effet un petit peu obsolète mais il y a déjà eu un effort de ce point de vue.

Mme DUJARDIN souhaitait revenir sur ce qui a été dit en CTE sur les prestations sociales pour les contractuels parce qu'il faut 6 mois de contrat pour prétendre à une aide pour les enfants. Parfois les contractuels en situation de contrat qui se termine en juin et qui reprennent une activité en septembre, repartent pour 6 mois. Est-ce qu'il serait possible de changer ces conditions ? Souvent ce sont des mères seules et les prestations sont pour la garde des enfants.

Mme LE FICHANT confirme qu'il n'y aura pas de souci sur cela.

Mme MORERE souligne également ce point, en termes de bénéficiaire, la circulaire prévoit en effet que cela concerne l'ensemble des personnels titulaires et contractuels et l'université a bien fait ce choix que d'intégrer les contractuels et de leur proposer d'appliquer les mêmes modalités spécifiques pour les contractuels. Au nom de la majorité et en tant qu'élue du CPUN, elle souhaite mettre en avant tout le travail de structuration et de commutation qui est important et que le CPUN poursuit pour promouvoir les actions sociales. La majorité soutient la proposition de rehaussement.

Mme LE FICHANT précise qu'il y a un effort à faire en matière de contractuels sur l'information, que ce soit sur le budget masse salariale Etat ou sur ressources propres, ils ont droit aux aides du CPUN.

LE PRESIDENT souhaite souligner le travail de la directrice qui a commencé ce travail de fond il y a quelques mois pour remettre les choses d'aplomb.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le rehaussement des prestations interministérielles et les aides spécifiques du Comité des personnels de l'Université de Nantes.

POINT 12 – APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 – ACTUALISATION

Mme LE FICHANT précise que c'est une valorisation de rémunération sous forme d'indice supplémentaire attaché à des emplois qui ont des responsabilités et des technicités particulières. On actualise régulièrement cette liste de NBI. Cette réactualisation qui est soumise pour étude à la commission prime d'indemnité laquelle s'est réunie le 4 avril 2019 a conduit à l'augmentation de 90 points supplémentaires de NBI ce qui les porte pour la totalité aujourd'hui à 4 400.

Mme DRONNEAU indique qu'on ne peut que saluer l'effort constant de l'université sur la revalorisation NBI par contre, l'idée de cette attribution NBI c'est aussi l'harmonisation selon le principe de la fonction, on harmonise les salaires égaux.

Elle remarque dans la proposition l'attribution de NBI pour les gestionnaires de laboratoire, c'est très bien parce qu'elle milite pour soutenir cette fonction au sein de l'université. Par contre, elle constate que cela ne concerne que trois laboratoires dans un seul pôle. Elle pense qu'il y a un gros travail à faire, il est important de valoriser ces fonctions.

M BROCHARD souhaite intervenir sur le travail qui est en cours actuellement sur les NBI des assistants de prévention. A déjà été validé l'attribution d'une NBI 10 points et la DRH avait souhaité qu'il y ait un gros travail de la commission prime sur la remise à plat également des NBI des conseillers de prévention et des NBI d'assistants de prévention. Il y a deux réunions dont une qui semble être conclusive donc ils sont étonnés de ne pas voir à ce conseil d'administration et également au CTE le résultat de ces commissions apparaitre. Ils espèrent que le résultat des deux réunions sera positif et que la NBI sera bien appliquée à compter du 1er septembre.

Mme TONNERRE souhaite également saluer l'effort fait par l'établissement pour augmenter de 90 points supplémentaires cette dotation sans compensation du ministère. Comme Mme DRONNEAU, elle a remarqué les créations de NBI pour certains postes de gestionnaires de laboratoires. Ce sont des postes qui sont souvent sous tensions avec des agents qui réalisent des tâches à la fois financières et administratives. Elle imagine que ces demandes ont été faites par le directeur d'unité ou bien les composantes qui se sont emparées du sujet mais peut être que ce serait intéressant à l'avenir que l'information diffuse et que l'on identifie d'autres fonctions de ce type dans le même besoin.

Mme DUJARDIN indique que cela passe par des décisions de la composante et que parfois, dans certaines composantes, les directeurs de laboratoires ne savent pas ce que les gestionnaires de laboratoires font.

Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions éligibles à la NBI pour 2019-2020.

POINT 13 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES BAREMES D'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ASSOCIES AUX COTATIONS DES POSTES POUR LES AGENTS DE LA FILIERE BIBLIOTHEQUE, A COMPTER DU 1ER JUILLET 2019

Mme LE FICHANT indique que deux types de travaux ont été menés : La répartition des postes dans les groupes de fonctions et la définition des barèmes d'IFSE correspondant à chaque grade et groupe de fonctions, ceci pour une application au 1er juillet 2019. L'établissement des grades par groupe et des groupes de fonctions n'est pas toujours facile, cela laisse place à quelques discussions mais ce sont aussi des choses évoquées en commission prime. Le principe est la reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance du poste à un groupe de fonctions. Il est défini sur la base d'une cartographie nationale. Les groupes sont hiérarchisés, le groupe 1 est réservé aux postes les plus lourds ou les plus exigeants. Ceci représente l'espace professionnel du poste en fonction des critères professionnels de responsabilité, de la technicité et des sujétions du poste. Il y a des cotations de postes qui concernent 88 postes de titulaires avec circulaire du 6 septembre 2018.

S'agissant de l'élaboration des barèmes d'IFSE, il y a deux volets :

1- Application du dispositif de la réforme, à chaque hausse correspond un changement de groupe de fonctions

2- Choix de l'Établissement, c'est une revalorisation indemnitaire des postes prioritairement de catégorie C. Revalorisation de l'IFSE pour les Bibas, catégorie B, intervenue au 1/1/2019.

NB : Pas d'accompagnement financier du ministère à la mise en place du RIFSEEP dans les établissements.

Avis du CTE du 7 mai 2019 : 7 voix contre, 2 abstentions.

Mme BARON reprend les éléments présentés par les syndicats lors du CTE. Les syndicats de la liste Ensemble sont opposés sur le fond du RIFSEEP qui accentue l'individualisation des rémunérations. Ils sont opposés à une différenciation qui peut avoir des conséquences au niveau indemnitaire et en matière de carrière. Il avait d'ailleurs demandé à ne pas être soumis au RIFSEEP. Aujourd'hui, après les administratifs et les ITRF, il s'applique également à la filière des personnels des bibliothèques.

Dans la commission prime du 4 avril, la FSU a déploré le manque de transparence sur l'application des critères de répartition des agents dans les groupes de fonction. Elle déplore que les demandes de révision émanant des responsables des 4 grandes BU, lettres, droit, sciences et santé, n'aient pas été prises en compte. Pour rappel, il y avait une demande de modification pour 24 postes. La filière a la particularité d'être interministérielle, culture, enseignement supérieur et la recherche mais aussi à l'armée ou peu importe. Pour favoriser la transversalité des carrières, le ministère a proposé une cartographie assez détaillée des missions qui pouvaient très facilement être appliquée à l'université et aux postes.

De manière générale, ils considèrent que les critères de classement choisis ne sont pas représentatifs de l'expérience de la technicité et des sujétions des agents de la filière des bibliothèques puisque le seul critère pris en compte a été celui de l'encadrement. Les critères proposés dans la cartographie du ministère étaient pour rappel liés aux fonctions d'encadrement, coordination au pilotage, technicité, expertise, expérience sous la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et sujétions particulières.

Exemple : entre ce qui est dans la cartographie nationale, diffusée par le ministère, en groupe 1 et mis en groupe 2 par l'université. Chez les bibliothécaires, tous les formateurs, les chargés de coordinations au sein de service transversal, les responsables de la documentation numérique, la responsable de qualité du catalogue, adjointes du responsable de la BU.

Ils ont noté un point. Pour les Bibas dont les missions sont dans le groupe 1, il est prévu une augmentation de 200 euros sauf qu'il n'y a personne dans ce groupe. Ensuite, cette cotation est applicable au 1er juillet, il y a un délai de contestation qui va tomber pendant les vacances donc cela ne tombe pas très bien pour les collègues. Enfin, cela fait plusieurs années que nous demandons la revalorisation de tous les barèmes IFSE pour la filière des bibliothèques pour les aligner sur celui des ITRF et des AENES.

Elle a comparé les primes entre les ITRF et les bibliothécaires à indice de rémunération équivalent. Entre un Bibas et un technicien, la différence d'IFSE est entre 593 et 940 euros de différence à mission équivalente. Les bibliothécaires entre 180 et 380 euros. Pour les conservateurs, la différence serait de 2 000 euros. Cela fait beaucoup de raisons pour qu'ils votent contre.

Mme LE FICHANT répond que cet alignement de la filière sur la filière AENES est tout de même plus complexe et nécessite un peu plus de travail. L'alignement ne sera pas si aisé que cela. Au-delà même du contexte budgétaire, cela suppose, les comparaisons des missions sont différentes. C'est quelque chose qui contribuera peut-être à mettre un petit peu de temps sur cet alignement.

Mme BARON indique qu'ils ont exactement les mêmes missions, la BAP F documentation est totalement parallèle à la filière. Pourquoi est-ce qu'une responsable de BU aurait moins de primes ?

Mme TEXIER s'agissant du RIFSEEP et l'harmonisation entre les différentes filières, elle rappelle que cela fait 2 ans que l'établissement s'est fixé cet objectif. Cela fait 20 ans que ce n'était pas. On a engagé un gros travail sur l'ITRF et l'AENES. Le travail se poursuit, c'est un travail de longue haleine. Aujourd'hui, on ne s'est pas encore impliqué dans le travail sur la filière des bibliothèques. Une étude et analyse fine doit être faite. En effet, les efforts ce sont concentrés sur la filière ITRF et la filière AENES avec une vraie amélioration.

Mme LE FICHANT s'agissant de la cartographie, on est sur une trajectoire et sur une évolution particulière. Le travail est considérable en la matière en terme de comparaison et en terme de projection sur plusieurs années antérieures.

Mme TEXIER indique qu'aujourd'hui la volonté a été de positionner l'ensemble des collègues dans le groupe 2. Ils souhaitent favoriser les évolutions de carrière. Si on met tout le monde dans le groupe 1, il n'y a plus de différences entre les groupes. Aujourd'hui, on est plutôt dans une logique d'évolution. Ce n'est pas une cartographie figée, elle rappelle que pour le RIFSEEP, il y a une campagne annuelle, on peut y retravailler les années suivantes. Aujourd'hui, il y a une première base, c'est une réforme qui est récente. La politique c'est d'être plutôt sur un parcours de carrière et d'adapter les groupes en fonction des évolutions des agents dans leur carrière.

Mme TONNERRE précise que globalement, la majorité soutient le principe de ce qui a été engagé et tout le travail mené. C'est un travail extrêmement long. On va interroger toutes les responsabilités de chacun des postes. On va définir des critères qui sont forcément contestables mais dès lors qu'on établit des critères, on prend ce risque. En même temps, on offre de la transparence à tous les agents et à tout l'établissement. C'est important, cela permet d'offrir toutes ces perspectives de mobilité et d'évolution aux collègues.

Mme BARON demande comment les collègues vont savoir dans quel groupe ils sont ? Quand est-ce que les collègues pourront faire une demande de revalorisation de leur groupe ?

Mme TEXIER indique que les courriers individuels vont partir dès début juillet et les collègues pourront si ils le souhaitent former un recours contre cette décision d'attribution individuelle. C'est valable deux mois, août-septembre, ils peuvent former un recours pour figer les délais, on peut en discuter pour faire en sorte que l'examen de la situation puisse se faire au mois de septembre. On n'opposera évidemment pas de délai dépassé.

Mme LE FICHANT précise que c'est une réponse qui a déjà été faite en CTE, il y aura une tolérance.

Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre, la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) associés aux cotations des postes pour les agents de la filière Bibliothèque, à compter du 1^{er} juillet 2019.

POINT 14 – APPROBATION DE LA REVALORISATION DE L'IFSE DES ASSISTANT-E-S DE SERVICE SOCIAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Mme LE FICHANT rappelle que l'établissement continue sa politique de revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires. On mène une politique depuis plusieurs années qui a tendance à prioriser les personnels les plus fragiles sans pour autant négliger les autres catégories. Il y a une pluralisation des revalorisations des indemnités de primes et donc il continue particulièrement avec les assistantes de service social pour lesquelles il est proposé pour 3 agents concernés de majorer 5% à compter du 1^{er} janvier 2019. L'objectif est que sur le long terme, tous les agents puissent avoir une augmentation de prime après entretien professionnel tous les trois ans.

M BROCHARD indique que des collègues assistants de service social les ont contacté à ce sujet. Ils attendent avec impatience une nouvelle étude suite au passage en catégorie A. Ils attendent une revalorisation plus importante de leur prime puisqu'ils sont passés en catégorie A à partir de février 2019 en espérant que cela soit rétroactif.

Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre la revalorisation de l'IFSE des Assistant-e-s de service social de +5%, à compter du 1er janvier 2019.

POINT 15 – APPROBATION DE L'ACTUALISATION DE LA COTATION DES POSTES DANS DES GROUPES DE FONCTIONS LIEE A L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE), A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

Mme LE FICHANT indique qu'il y a 26 demandes d'actualisation, des postes initialement non cotés ou modifiés, postes ouverts au concours. Il y aura des recours possibles des agents sur des cotations initialement transmises. Cette proposition de modification de la liste des postes a été soumise au CTE du 7 mai 2019.

Le conseil d'administration approuve avec 19 voix pour et 8 voix contre, l'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions liée à l'IFSE à compter du 1er septembre 2019.

POINT 16 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A LA PRIME POUR CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) 2018-2019 ET 2019-2020

Mme LE FICHANT précise qu'ils ont voulu faire apparaître la PCA pour les préfigureurs de pôles. Considérant que ces mission pouvaient s'apparenter à celle d'un directeur de composante, il est proposé l'attribution d'une PCA annuelle de 6 500€ et d'une décharge annuelle de 128h, afin de la situer entre celle d'un directeur de composante et celle d'un vice-président de l'université hors trois conseils. Ceci a été proposer au CTE du 25 juin 2019 (2 pour, 6 contre et 2 abstentions).

Mme BARON précise que cela va beaucoup plus vite pour les enseignants que pour les BIATSS.

Mme DUJARDIN souhaite informer qu'il a été dit au dernier CTE qu'il y avait un cumul entre le directeur de composante et le préfigureur. Il faut savoir que dans le cadre du BIATSS, les primes ne sont pas cumulables.

Mme LE FICHANT répond qu'en effet il n'y aura pas de cumul entre ces PCA.

Mme MORERE précise que la majorité soutient cette proposition de modification et souhaite rappeler le rôle des préfigureurs de pôle qui est prépondérant dans la construction de Nantes Université. Au niveau des pôles sont organisée de multiples groupes de travail qui permettent de réfléchir ensemble au principe de gouvernance au sein des pôles en impliquant les équipes. L'investissement des préfigureurs est fort et doit être reconnu.

Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour et 6 voix contre et 4 abstentions, la modification de la liste des fonctions 2018/2019 et de 2019/2020 pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une Prime de Charges Administratives pour les enseignants chercheurs et enseignants.

POINT 17 – APPROBATION DE LA REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DU SECOND DEGRE ET DES CONTRACTUELS RELEVANT DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES (LRU)

Mme LE FICHANT précise que les contrats LRU et enseignants 2nd degré ne sont pas concernés par la charte de gestion des contractuels. Il y a parmi les contrats LRU des contractuels et des CDI. Il y a rien pour eux en termes de revalorisation des rémunération, pour cette année, il y a 11 agents concernés. Cette revalorisation de la rémunération représente un coût annuel de 16 500 euros. La prise d'effet est souhaitée au 1er septembre 2019. Cela a été proposé au CTE du 7 mai 2019 (2 pour, 2 contre et 5 abstentions).

Concernant les enseignants second degré, cette revalorisation sera faite en fonction d'un barème qui existe. Pour les contrats LRU, il y a plus de liberté en la matière. Il a été décidé d'une réévaluation homogène de 15 points INM.

M DUPRE est étonné que la rémunération des contractuels du second degré dépende de cette instance. Un enseignant contractuel d'un lycée est concerné ?

Mme LE FICHANT indique que c'est une première, normalement, il y a des contractuels second degré qui ne font qu'une année. Ils se sont rendu compte que certains contractuels étaient renouvelés pour une année et qui étaient là depuis 5 ans.

Mme TEXIER précise que ce sont des personnes contractuelles mais qui sont employés par l'université pour des fonctions à l'université et donc rémunérées par l'université. L'université de Nantes a donc la maîtrise de la rémunération.

M POUZAINT indique que le démarrage de l'embauche des contractuels au niveau des enseignants postérieure à l'embauche des contractuels BIATSS souffre d'un manque et de problème de réglages. Puisqu'il faut baisser la masse salariale, on peut embaucher des gens qui sont du supérieur du secondaire qui demandent un détachement provisoire et qui espèrent que cela va se transformer par une intégration mais cela peut rester pendant un certain temps. Certains collègues viennent faire 384h d'enseignement sans faire de recherche et sont embauchés parce qu'il y a des besoins ponctuels et il n'y a pas de solutions autrement pour répondre aux besoins d'enseignement.

Par exemple à l'ESPE, il y a 5 postes dont 4 à temps partiel et 1 à temps complet de contractuel parce qu'il n'y a pas parmi les collègues qui vont être disponibles à la rentrée les forces pour pouvoir faire les enseignements spécifiques sur certaines matières. Il n'y a pas les compétences en interne. C'est un double mouvement, à la fois pour répondre à des problèmes de locaux, d'équipes pour pouvoir être en capacité de répondre au cahier des charges de l'enseignement et pour baisser la masse salariale. Il est bien évident que lorsqu'on embauche un contractuel qui n'est pas un contractuel du second degré qui lui va exiger d'être payé au moins au montant où il est sur ce poste. Si c'est un contractuel LRU, il n'est pas en situation de négocier son salaire. Ce que l'on constate c'est que la négociation de salaire, la position entre l'organisme qui assure l'emploi et le salarié ce n'est pas une position symétrique. Recourir aux contractuels permet d'assurer une souplesse dans le fonctionnement. Mais cela permet aussi baisser la masse salariale, 75% du budget est pris par la masse salariale.

Autant sur les titulaires, il y a un cadrage de tout ce qui est carrière rémunération, autant les contractuels enseignants et BIATSS, le ministère laisse les composantes se débrouiller face à la question de la rémunération. Quand on regarde les BIATSS contractuels, le mode de négociation des salaires n'est pas le même si l'on est dans les services centraux ou les composantes au niveau de l'embauche.

Mme OBLE aborde deux points, elle rappelle qu'ils ont un gros souci avec l'actualisation d'indemnisation des vacataires de l'université qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi. L'université de Nantes doit pouvoir fournir un bulletin de salaire mensuel y compris aux vacataires pour que l'on puisse après conférer le complément d'indemnisation. La majorité d'entre eux étant en micro-entreprises et donc ils sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi avec un complément d'indemnisation dans le cadre de la création d'entreprises.

Elle remercie **M GRASSET** et **M YOUINOU** qui ont pris le temps de la renseigner sur les postes de contractuels en lien avec le projet I site NExT. Avec EURAXESS, il semble que l'université doit pouvoir faire un effort de diffusion des offres d'emploi notamment lorsqu'ils viennent des laboratoires. Ils ont du mal à avoir l'information, les besoins en recrutement et les diffusions d'offre pour pouvoir alerter les demandeurs d'emploi. L'objectif est déjà de placer les docteurs qui sont inscrits.

Mme LE FICHANT indique que EURAXESS sert surtout à aller chercher des gens à l'étranger. Il y a de bons retours mais il faut certainement améliorer la communication.

Le conseil d'administration approuve avec 26 voix pour et 1 abstention, la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels du second degré et des contractuels relevant de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités dont la durée des contrats successifs est supérieure ou égale à 3 ans et n'ayant pas fait l'objet de revalorisation.

POINT 22 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION (SCD)

Mme BERNAULT précise que certaines modifications sont purement formelles d'autres concernent le périmètre des bibliothèques, la durée des emprunts, les sanctions lorsque les ouvrages ne sont pas restitués ou la responsabilité des usagers s'agissant des objets qu'ils peuvent avoir avec eux lorsqu'ils sont dans les bibliothèques. Ce règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le conseil de la documentation le 14 juin dernier.

Mme BARON évoque les lecteurs extérieurs qui n'ont pas d'inscription gratuite, en augmentation depuis NOCTAMBU et depuis surtout les obligations de formation des médecins.. Cela fait partie des ressources propres et c'est fixé à 1 fois et demie le montant payé par les étudiants. Du coup cela le fixe aussi par rapport aux étudiants, si on n'augmente pas la dotation au SCD aux étudiants on augmentera pas les ressources propres.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la révision du règlement intérieur du service commun de la documentation.

POINT 23 APPROBATION DES VERSEMENTS DE L'INIATIVE NEXT (SANS OBJET COMPTE TENU DU POINR 3.2)

POINT 24 - APPROBATION DE TARIFS

M BRANCHEREAU indique qu'effectivement lors du conseil d'administration du 3 mai, **Mme DRONNEAU** est intervenue pour indiquer à raison que certains tarifs étaient étranges. Ces tarifs à 1 euro ont été exclus du vote. La DAF a pris l'attache du service formation continue de santé qui a confirmé qu'il s'agissait bien d'une erreur de saisie. Ces tarifs sont proposés à nouveau avec les bons montants du pôle de formation continue. Ils ont profité pour revoir le process et rappeler aux collègues qui font la saisie le processus pour éviter ce type d'erreur.

M POUZAINT évoque les tarifs de la formation continue. Ce processus proposé par les nouveaux organismes de tarifs sont ensuite validés par France Compétence et peuvent être négociés à la hausse mais aussi à la baisse. Il faut être extrêmement prudent dans le contexte actuel dans le pilotage de la formation professionnelle. Il y a encore des incertitudes et des frais qui sont la prise en charge des frais de déplacement et des frais de logement de certains alternants, on ne sait pas qui va les payer. C'est un mode de fonctionnement du gouvernement actuel, on fait un gros changement et ensuite on gère les dégâts collatéraux. Il y aussi la question du permis de conduire de certains alternants. Tout cela fait que cela nous conduit à être extrêmement prudent. Cela va se passer correctement mais lorsqu'il y a de gros acteurs du secteur de la distribution, les montants sont systématiquement négociés à la baisse.

Mme OBLE précise que le même débat va être porté sur l'intégration des formations universitaires dans le cadre du compte professionnel de formation (CPF). Il est limité en terme de montant.

M DUPRE souhaite indiquer qu'en tant que chef d'établissement et responsable d'un centre de formation d'apprentis (CFA), il est aussi très circonspect sur l'avenir concernant les apprenants.

LE PRESIDENT précise qu'en effet c'est une vraie dérégulation.

M POUZAINT approuve à 100% ce que **LE PRESIDENT** vient de dire, c'est une dérégulation dans un fonctionnement qui est sain. Pour qu'il y ait une régulation, il faut qu'il y ait des droits et des devoirs des établissements vis-à-vis des entreprises, des alternants et cela doit être écrit.

Il pense que le gouvernement actuel a un problème avec le collectif. Le collectif c'est vertueux, c'est la coopération, c'est le fait qu'ensemble, on est capable de faire avancer les choses. Ce travail sur la formation professionnelle c'est un grand coup de pied sur la fourmilière. Il y a tout un tas de dégâts collatéraux qui ne sont absolument pas anticipables.

Le conseil d'administration approuve avec 25 voix pour et 2 voix contre, les tarifs.

POINT 25 - RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES

Mme **BERNAULT** indique qu'il y a deux hypothèses, les remises gracieuses interviennent à la demande des personnes qui ont une dette à l'égard de l'université et qui ne sont pas en capacité de l'assumer. Il s'agit de libérer de ce paiement et d'éteindre la créance. Il y a deux créances pour un montant de 515 euros.

POINT 26 – QUESTIONS DIVERSES

M POUZAINT précise que **M MENUET** a démissionné du conseil, il est connu sur la place de l'université de Nantes car cela fait un moment qu'il était élu au conseil. Un courrier du président lui a été adressé. Il lui paraît logique de porter à la connaissance des collègues du conseil les raisons que l'on peut juger bonnes ou mauvaises de sa démission.

« Monsieur le président,

Comme vous le savez, je suis élu au conseil d'administration de l'université de Nantes depuis de nombreuses années. Je ne trouve plus dans la manière dont vous conduisez notre établissement de place aux syndicalistes que je suis.

Vous répétez à l'envie les mots de construction, collégialité mais nous ne savons que tout cela n'est pas la réalité. Vous êtes le seul avec votre équipe à diriger, à présider la destinée de notre grande maison. Vous ignorez les corps intermédiaires que sont les syndicats et vous ne retenez aucune des propositions faites par ceux-ci où alors que très à la marge.

Des personnels sont en souffrance, le nombre des contractuels a explosé depuis votre arrivée à la tête de l'établissement et ils ne sont pas traités correctement. Aucune perspective d'avenir est proposée et vous encouragez les collègues à partir au moment même où ils seraient les plus performants. C'est à la fois un énorme coût humain et financier pour l'université.

Votre projet de nouvelle université ne suscite au mieux aucun enthousiasme et au pire beaucoup d'angoisse chez beaucoup de nos collègues. C'est pour cela, que je ne souhaite plus faire partie du conseil d'administration de l'université de Nantes.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes sincères salutations. »

LE PRESIDENT indique qu'il ne souhaite pas commenter ce courrier. Il a répondu à ce collègue avec tout le respect qu'il lui doit. Il l'a remercié en introduction de cette séance pour son engagement pour le bien commun. Cela est éminemment respectable. Les avis peuvent être divers et c'est plutôt sain. Il ne partage pas la teneur des propos et le diagnostic et il le dit dans cette réponse. Cela étant, une démission, c'est toujours un échec, un échec personnel ou un échec collectif. Il assume de diriger l'établissement, de prendre ses responsabilités, de prendre des risques pour l'établissement. On ne peut pas dire que le conseil d'administration soit une chambre d'enregistrement compte tenu des sujets qui ont été proposés ce matin. C'est hautement stratégique et la responsabilité ce sera la sienne mais ce sera aussi celle des administrateurs naturellement dans le futur lorsqu'on dira que ces décisions ont été prises dans le respect de la représentation démocratique de l'établissement.

M TRICHET indique qu'il va y avoir un conseil d'administration exceptionnel relatif aux statuts de l'université le 9 juillet et à ce propos, elle voudrait que l'on revisite la féminisation des termes de ces statuts. On a bien compris que selon une ordonnance de 2017, on ne pouvait pas utiliser l'écriture inclusive. Cependant, le ministère invite quand même les établissements à suivre le guide du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) et on a là une ouverture pour au moins féminiser les fonctions.

Il y aura toujours des avis contre le fait que l'université s'engage à décider de demander la parité dans les jurys de thèses. On a des effets et c'est bien que les enseignantes soient beaucoup plus sollicitées dans un premier temps par obligation pour répondre aux injonctions mais en fait elles deviennent visibles. On attribue dans certaines organisations des subventions d'aides à la participation à des colloques seulement lorsque ces colloques représentent la parité au niveau des invités. On a une meilleure visibilité depuis les années 2000, on a des constats, une bibliographie très importante. Il y a déjà une belle avancée puisque dans ces statuts, est inscrit le principe d'égalité femme homme ce qui est différent d'avoir simplement une charte. C'est une volonté de

l'équipe de bien privilégier ces problématique mais vraiment là, on a un point clef à décider sur cette féminisation au moins des fonctions.

Mme BERNAULT répond que sur cette question d'égalité, la valeur est posée clairement dès le préambule du projets de statuts. Après, il y a des actes, création de cette mission pour l'égalité qui est une évolution par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Pour ce qui est de la forme et de l'écriture, sur l'écriture inclusive, c'est une circulaire qui s'applique. La particularité c'est que là on est en train d'écrire un décret. Ce n'est pas comme les statuts actuels. Sur la forme, on respectera les demandes du ministère. Il a été envisagé de mettre une phrase indiquant que le masculin est le genre neutre mais le ministère a refusé, ce n'est pas possible de l'écrire dans un décret.

LE PRESIDENT propose un point d'actualité. Le conseil d'administration a voté lundi dernier la dissolution de l'UBL et la transition avec les quatre plaques, Rennes, UBO - UBS, Nantes, Angers - Le Mans qui vont avoir la responsabilité de la stratégie par plaque. Il avait l'idée de proposer ceci au vote aujourd'hui mais il faut que cela passe par le CTE. Il trouve cela très triste à ce stade, il mesure encore que la région Bretagne a donné un nouveau coût de grâce. Il avait présenté une évolution en groupement d'intérêt public (GIP) qui embrassait les activités qui représentaient collectivement une plus-value, la valorisation par la SATT, le numérique, les éléments de formation et de recherche notamment. Pour ce qui est de la SATT, le montage sera l'actionnariat d'un certain nombre d'établissements (2 nantais, 1 autre ligérien, 2 renais et un autre breton). Le coup de grâce c'est la région Bretagne qui a imposé qu'il y ait un GIP pour gérer le numérique breton pour les bretons. Le schéma d'orientation stratégique 2014 est encore tout à fait pertinent sur la capacité à travailler quelle que soit la forme sur l'inter région. Un gros travail doit être fait avant fin juillet pour une échéance de clarification définitive pour début janvier mais surtout pour les personnels, il faut absolument que cela soit clarifié.

M CHENET indique qu'effectivement c'est la question pleine et entière des personnels. Derrière les structures, ce sont des femmes et des hommes. Il y a beaucoup d'angoisse autour de cela. La question est de savoir qu'est-ce qui a amené à cette situation. Et comment l'UBL actuelle pense gérer les personnels ?

LE PRESIDENT précise que l'année 2019 est une année où l'UBL perdure avec aujourd'hui les 104 personnes qu'il a salué individuellement lors du conseil. Ce qu'il faut c'est arriver à leur dire qu'à partir de janvier avec les moyens que déléguera le ministère, la répartition sera de telle ou telle nature sans la figer puisque le siège est à Rennes, tous les personnels ne peuvent pas être à Rennes non plus.

M GRASSET ne préfère pas imaginer ce qu'aura coûté cette initiative en heures passées, perdues, gaspillées par beaucoup de personnes et personnels.

LE PRESIDENT indique qu'il y a des projets de COMUE rennaise expérimentale, de COMUE Angers Le Mans expérimentale, de convention de coopération territoriale entre Brest, Vannes et Lorient et l'établissement public expérimental à Nantes. Il n'y a pas de stratégie supra d'ensemble. Il proposait qu'il y ait pour certaines activités, un établissement public qui les coordonne, que ce ne soit pas un club ou quelque chose qui se dissolve, c'était respecter les personnels de proposer cela.

M OBLE demande ce qu'il en est des écoles doctorales ? C'est toujours la même problématique de cohérence des politiques. On ne peut pas demander aux établissements une certaine stratégie et revenir en arrière 2 ans plus tard. Elle ne voit pas comment on va pouvoir mener une politique, ne serait-ce qu'en région Pays de la Loire de l'enseignement supérieur et recherche si on a d'un côté une COMUE, de l'autre un établissement expérimental. Pour des gens de l'extérieur, c'est déjà compliqué mais alors là, c'est totalement incompréhensible.

M GRASSET précise que la cohérence globale est difficile à faire, on ne peut pas faire coïncider la politique de site sur le territoire nantais avec ce qui est en train de se passer avec la COMUE expérimentale Angers-Le Mans sur tous les sujets. Si au moins on arrive à s'entendre sur des choses qui ont une légitimité à se faire ensemble. L'exemple c'est les écoles doctorales. Pour Nantes, cela n'a aucun sens que l'on travaille la gouvernance de nos formations doctorales simplement sur le site nantais alors que l'on est en phase avec la manière dont la formation part et à la recherche est faite dans les autres université du territoire. On va travailler sur une logique régionale sur ces sujets spécifiques.

M POUZAIN indique que sur l'ensemble des secteurs concernés, il souhaiterait rajouter le secteur de l'international. Ce qu'il faut maintenant c'est travailler en étant pragmatique, que sur certains dossiers on ne

mette pas par-dessus bord tout le savoir-faire. Sur la question internationale, il ne faut pas balancer tout le savoir-faire qui a été acquis.

LE PRESIDENT indique qu'ils ont appris à mieux se connaître sur l'inter région. Il faut tirer les leçons de quelque chose qui n'a pas marché pour des raisons qui n'appartiennent pas à l'établissement, on ne s'obstine pas.

Sur la visibilité, les régions n'ayant pas fusionné, on aurait été 3^{ème} ou 4^{ème} sur les critères INSEE avec cette fusion, on est 13^{ème} et 14^{ème}, on n'existe encore moins au niveau de l'Europe. Il voulait en parler aujourd'hui car c'est un élément important, ils feront en sorte que ce soit fait au mieux et que l'on défende le projet dans un cadre modifié en intelligence avec les partenaires les plus proches y compris bretons.

LE PRESIDENT lève la séance à 12h00.

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNARDT

